



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 NOVEMBRE 2011

Présent-e-s :

M. Richard JEANMONOD, Président

M. Philippe ROCHETIN, Vice-président

M. Roberto RIGHETTI, Vice-secrétaire

MM. Philippe LÜSCHER et Jean-Michel MEYLAN, Membres du Bureau

Mmes Nicole BERTHOD-HUTIN, Marie-Françoise COOPOOSAMY, Martine DJOUNGONG, Sarah GIRARD, Geneviève GUINAND MAITRE, Alexandra SAAS et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Joaquim BARBOSA, Robert CHAL, Cédric EPENOY, Michel FAVRE, Antonio GAMBUZZA, Pierre-Alain GAUD, Xavier MAGNIN, Alain MARTIGNONI, Patrick RUFFIEUX et Denis THORIMBERT, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Geneviève ARNOLD, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

Excusés :

MM. Flavio BARROS, Eric GARDIOL et Francisco VALENTIN

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mmes Patrizia MELLI et Patricia MERAD, Assistantes au Secrétariat général

Mme Patricia LIENHARDT, Responsable service des finances

Procès-verbaliste : Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR (modifié) :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2011**
2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
3. **Communications du Conseil administratif**
4. **Rapports des commissions**

- a) **Aménagement et environnement du 31 octobre**
- b) **Social, famille, jeunesse et emploi du 3 novembre**
- c) **Bâtiments énergie et emplacements communaux du 7 novembre**
- d) **Finances et communication du 9 novembre**
- e) **Finances et communication du 14 novembre**

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération :

- a) **D 11-2011 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2012**
- b) **D 12-2011 R : Taxe professionnelle communale en 2012**
- c) **D 13-2011 R : Budget de fonctionnement 2012, aux taux des centimes additionnels 2012 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2012**

B. Résolution :

- a) **R 01-2011 Préavis relatif à la modification du plan du réseau sur rail des transports publics**

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motions :

- a) **M 01-2011 P : Pour une taxe professionnelle plus proche de la réalité et plus proche des entreprises**
- b) **M 02-2011 P : Pour un centime additionnel plus proche de la réalité et plus proche du citoyen**

7. Pétition

- a) **Pe 01-2011 R : Pétition pour la baisse de l'impôt sur les chiens**

8. Questions

9. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Richard Jeanmonod, Président du Conseil municipal, accueille l'assemblée et ouvre la séance à 18H40 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous les participants. Il relève que le nombre des votants est de 20 et que la majorité est donc de 11 voix. Avant d'aborder l'ordre du jour, il demande au Conseil municipal s'il accepte, à la demande de M. Durand, d'y ajouter la résolution R 01-2011 Préavis relatif à la modification du plan du réseau sur rail des transports publics. Pour cela, le Président cède la parole au conseiller administratif.

M. Durand demande effectivement à ce que le projet de résolution R 01-2011 qui a été transmis cette semaine aux conseillers municipaux, soit inscrit à cet ordre du jour pour permettre à la commune de Plan-les-Ouates de valider le projet de modification de la loi cantonale sur les transports publics, afin d'inscrire le tram en direction de Saint-Julien sur la planification. Il avoue qu'ils auraient été en mesure de transmettre cette information au Conseil municipal, normalement, dans le cadre de l'ordre du jour. S'ils ont 'raté le coche', c'est qu'ils ont pensé que le Conseil municipal aurait à se prononcer à l'issue de l'enquête publique, comme cela est habituellement le cas. Or, en l'occurrence, c'est pendant

l'enquête publique, dont on n'a pas les résultats, que le Conseil municipal doit se prononcer. Si celui-ci décidait de ne pas traiter ce sujet, la disposition légale prévoit que qui ne dit mot consent ; autant dire l'intérêt qu'il y a à passer cet objet aujourd'hui.

M. Gaud demande également à intervenir sur l'ordre du jour. Il annonce que son groupe désire retirer deux projets de motion inscrits aux points 6.Aa et 6.Ab. de l'ordre du jour : la motion M 01-2011 P concernant une réadaptation de la taxe professionnelle et la motion M 02-2011 P pour un centime additionnel plus proche de la réalité. Il informe qu'il en a déjà été discuté en commission des finances et que ces deux projets réapparaîtront ultérieurement.

Le Président soumet au vote du Conseil municipal la demande de M. Durand d'ajouter à l'ordre du jour, le projet de résolution R 01-2011. Cette demande est acceptée à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2011

Mme Monbaron demande la modification suivante :

Page 5, point 3.16. Stage de hockey sur glace : *'Mme Monbaron annonce que le HC Plan-les-Ouates organise un stage de hockey pour ses membres les 12 et 13 novembre 2011 à Chambéry'*. Lire : *'Mme Monbaron annonce que le HC Plan-les-Ouates organise un stage de hockey pour ses membres les 12 et 13 novembre 2011 à Champéry'*.

Aucune autre correction n'est demandée.

| |
|--|
| <p>Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit par 20 voix pour, sous réserve de la modification demandée.</p> |
|--|

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir sera de 30 jours à compter du jour suivant l'affichage, soit en principe le 22 novembre 2011 et qu'il s'achèvera le 23 décembre 2011.

2.2. Fête de Noël des aînés

Le Président informe que la fête des aînés aura lieu le 17 décembre 2011. Les conseillers municipaux sont tous invités à participer au service de table. Les intéressés devront s'inscrire à l'aide du bulletin qu'ils ont reçu.

2.3. Signature de la carte de vœux pour les aînés

Le Président signale qu'une feuille circule au sein de l'hémicycle afin de recueillir la signature de tous les conseillers municipaux pour la réalisation de la carte de vœux destinée aux aînés.

2.4. Planning des séances de commissions, du Bureau et du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2012

Le Président informe que le planning des séances de commissions, du Bureau et du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2012, planning approuvé par le Bureau du 1^{er} novembre 2011, a été distribué sur les places des conseillers municipaux.

Ce planning ne suscite pas de remarque et est approuvé à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

En l'absence d'autres communications, **le Président** cède la parole à Mme le Maire, pour les communications du Conseil administratif.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Voyage du Conseil municipal

Mme Arnold informe avoir participé avec plaisir au voyage du Conseil municipal organisé par son président les 4, 5 et 6 novembre 2011. Elle tient à remercier M. Jeanmonod pour son invitation qui leur a permis de découvrir la région zurichoise de son enfance par beau temps, ce qui a été fort apprécié.

3.2. La VAQ (Vélodrome Association de Quartier)

Mme Arnold informe que la VAQ (Vélodrome Association de Quartier) a débuté ses activités début novembre 2011. La Maison Ravi a été mise à leur disposition dans des horaires ciblés, correspondant à leurs besoins. L'inauguration s'est bien déroulée et 22 personnes ont pu vivre leur première animation Nature avec leur animateur et participants de la VAQ le premier mercredi d'activité, soit le 9 novembre 2011. Le comité est satisfait et exprime toute sa reconnaissance au Conseil municipal.

3.3. Fin de la gérance du Café julienne

Mme Arnold annonce que le bail de la gérance du Café julienne, qui était de cinq ans, prendra fin à la mi-juillet 2012. Les tenanciers ont informé les autorités de leur volonté de cesser leur activité à la fin de ce bail, de manière même un peu anticipée en raison des travaux prévus dans la Maison, ce dont la Commune a pris acte. Ces derniers ne partent nullement fâchés, leur décision étant simplement motivée par le fait qu'ils ont décidé, à l'issue de ces cinq ans d'expérience fort enrichissante, de se consacrer à autre chose. Dès la semaine prochaine, une annonce sera publiée dans la presse, dans différents journaux, pour un appel d'offres à un nouveau gérant. Mme Arnold encourage les conseillers municipaux à faire savoir s'ils connaissent des personnes intéressées susceptibles de reprendre un tel café.

3.4. Fête de Noël communale

Si le président a parlé de la fête de Noël des aînés, **Mme Arnold** annonce qu'une autre fête de Noël se prépare également à cette période. Il s'agit de la fête de Noël communale qui se déroulera le mercredi 14 décembre 2011, dans les alentours de la patinoire avec, bien sûr, une thématique basée sur la glace et des animations.

3.5. Brisolée de l'hiver

Mme Arnold informe que la brisolée de l'hiver aura lieu à La julienne le jeudi 1^{er} décembre 2011, dès 17H30. Cette fête prendra place dans les jardins de la Maison et est ouverte à toutes et à tous.

3.6. Ouverture de la patinoire

Mme Monbaron rappelle que la patinoire ouvrira cette année le samedi 19 novembre 2011. Pour ceux qui sont intéressés, rendez-vous est fixé à 10H00 pour un petit-déjeuner et diverses animations.

3.7. Dernier match de rugby de la saison à Plan-les-Ouates

Mme Monbaron annonce que ce même jour, à savoir le samedi 19 novembre 2011, se déroulera aux Cherpines, à 14H00, le dernier match de rugby de la saison à Plan-les-Ouates.

3.8. Meeting de la Saint-Nicolas

Mme Monbaron informe que le meeting de la Saint-Nicolas, organisé par le club de Natation, aura lieu les 3 et 4 décembre 2011 à la piscine de Plan-les-Ouates.

3.9. Conférence à l'école Aimée Stitelmann

Mme Monbaron annonce qu'une conférence sera donnée le 24 novembre 2011, à 19H30 à l'école Aimée Stitelmann. Le thème de cette conférence sera 'Hydratation et vitamines, ancienne question, nouvelles réponses'.

3.10. Enquête publique sur le PLQ de la Chapelle-Les Sciens

Mme Monbaron informe que l'enquête publique sur le PLQ de la Chapelle-Les Sciens est terminée et que les diverses observations qui ont été formulées durant cette enquête publique viennent d'être reçues. Il en sera discuté prochainement en commission Aménagement. Avant cela, un projet de délibération sera présenté au Conseil municipal en décembre 2011.

3.11. Jardins familiaux sis sur la parcelle des Sciens

Mme Monbaron rappelle que le déplacement des jardins familiaux sis sur la parcelle des Sciens était prévu pour juin 2012. Or, le DCTI (Département des Constructions et des Technologies de l'Information) a repoussé ce déménagement, probablement pour des raisons financières, au printemps 2013. La Commune leur demandera toutefois de bien vouloir en déménager au moins une partie, afin de pouvoir procéder à la construction de l'école dans le courant du printemps 2012.

3.12. Plan directeur cantonal 2030

Comme elle l'a déjà annoncé, **Mme Monbaron** rappelle qu'une séance sur le plan directeur cantonal 2030 aura lieu dans la salle du Conseil municipal le 28 novembre 2011. Les conseillers municipaux sont tous invités à se plonger dans ce volumineux document, afin de poser toutes les questions utiles au mandataire de l'Etat qui viendra le présenter.

3.13. Réponses de Mme Monbaron aux questions posées par les membres du Conseil municipal lors de la séance du 18 octobre 2011

'Le règlement de la patinoire peut-il être mis à jour, notamment en raison des dates d'ouverture qui ne sont plus d'actualité ?' (Question posée par M. Thorimbert)

Mme Monbaron informe que ce document est en cours de rédaction et qu'il sera envoyé aux conseillers municipaux d'ici peu.

'Faut-il continuer d'installer la tente sur la butte alors qu'elle ne cesse d'être vandalisée ? Peut-on connaître montant des réparations ?' (Question posée par M. Righetti)

Mme Monbaron explique que chaque montage et démontage de cette tente requiert les efforts de quatre personnes pendant une heure, à cela il faut ajouter les coûts de transport et de la réparation. En moyenne, il faut compter CHF 600.-, mais cela peut aller jusqu'à CHF 1'975.- suivant les dégradations.

'Qu'en est-il de la démolition du bâtiment désaffecté sis aux Serves, sur une parcelle copropriété de la Commune, démolition qui fait suite à une volonté formulée par l'APACS (Association des propriétaires du périmètre d'aménagement concerté La Chapelle-les Sciers) ?' (Question posée par M. Epenoy)

Mme Monbaron explique que cette démolition prend un peu de temps, dans le sens où elle nécessite une autorisation de démolition de la part du DCTI. Cette demande, formulée par la société copropriétaire avec la Commune, prend un peu de temps ; il faut compter un mois au deux pour obtenir cette autorisation. Si la Commune l'avait faite elle-même, cela aurait été beaucoup plus rapide.

3.14. Plan directeur du stationnement

M. Durand annonce que la Direction Générale de la Mobilité (DGM) prépare l'arrêté validant le plan directeur du stationnement. Il rappelle que les conseillers municipaux ont reçu, par messagerie électronique, l'avis d'une ouverture d'enquête publique pour la mise en zone de stationnement de 15 heures de l'intégralité de la Ziplo, ce qui est maintenant rendu possible puisque la Commune va disposer d'un périmètre pour stationner les caravanes immatriculées propriété de résidents de la commune de Plan-les-Ouates.

3.15. Projet Skylab

M. Durand informe que dans le cadre du projet Skylab, sur les parcelles dites 'de la piscine', la Commune est toujours en discussion avec la FTI (Fondation des Terrains Industriels), ainsi qu'avec un investisseur partie prenante dans le projet. L'objectif est à présent de travailler de manière assez fine avec cet investisseur, ainsi qu'avec les architectes lauréats du concours, afin que la Commune obtienne une garantie dès la signature des actes notariés du droit de superficie du 1^{er} degré, quant au prix que l'investisseur concèdera pour les objets communaux, à savoir, principalement la caserne des sapeurs pompiers et la crèche interentreprises. La question du parking public implique moins directement la Commune puisque celui-ci serait géré par cet investisseur. M. Durand annonce que les travaux vont bon train et que si les discussions sont parfois vives, il faut maintenant déterminer les avantages que le promoteur privé est d'accord de concéder dans le cadre de ce partenariat privé-public qui est en train d'être établi et dont on n'a pas vraiment l'habitude. Pour l'instant, étant donné qu'il n'y a pas grand-chose à faire en ce qui concerne les projets typiquement communaux, des réactions sont attendues de la part du promoteur, afin qu'il ne facture pas à la Commune toute une série de postes qui figurent dans son plan financier. Le projet architectural en lui-même a, quant à lui, bien évolué par rapport aux premières versions du concours sans pour autant avoir été dénaturé. M. Durand annonce que d'ici la fin de l'année civile 2012, l'on devrait être un peu plus au clair quant aux intentions réelles de l'investisseur avec pour objectif de pouvoir signer les documents officiels durant le 1^{er} trimestre 2012. D'ici là ils auront, bien évidemment, l'occasion d'en reparler.

3.16. Projet de loi pour une modification de zone concernant le cimetière

M. Durand annonce qu'un projet de loi leur a été soumis pour une modification de zone concernant le cimetière. Il rappelle que la délibération concernant la réfection du cimetière est en suspens puisqu'il s'agit de procéder, au préalable, à cette modification de zone. Il salue la rapidité d'action de l'Etat puisque ce projet de loi sera soumis pour un préavis lors du prochain Conseil municipal.

3.17. Enquête nationale sur la protection contre le radon

M. Durand annonce que le DCTI a procédé à l'analyse pour déterminer la concentration de radon (gaz naturel radioactif) dans les bâtiments scolaires. Les résultats de cette analyse sont tout à fait satisfaisants, dans le sens où il n'y a aucune indication selon lesquelles l'un ou l'autre des bâtiments scolaires aurait trop de radon, puisque les concentrations mesurées sont faibles et n'appellent pas de mesures particulières.

3.18. Mesures particulières pour le dépouillement des opérations électorales

M. Durand revient sur la question posée par l'ancien conseiller administratif, M. Seydoux, à l'issue du dernier Conseil municipal, concernant d'éventuelles mesures particulières qui pourraient être prises pour le dépouillement des opérations électorales. A ce propos, il fait part de sa satisfaction, en tant que vice-président du dernier Bureau de vote dont Mme Guinand Maitre était présidente, quant à un courrier personnalisé reçu de la part du Service des votations, dont il donne lecture :

'Par la présente, je tenais à vous remercier tout particulièrement pour votre excellente collaboration en tant que responsables de local de vote. En effet, avec un taux de participation de plus de 43 %, c'est plus de 100'000 votes, répartis sur tout le Canton qui ont été dépouillés par vos soins. Grâce à votre précision et votre efficacité, ces votes ont pu être réalisés dans les meilleures conditions possibles et dans les meilleurs délais.'

M. Durand précise que la présidente avait sollicité un nombre important de jeunes scrutateurs qui ont effectué leur travail avec beaucoup d'engagement, ce qui leur a permis de rendre des résultats aux alentours de 15 heures.

3.19. Travaux de rafraîchissement du Boulodrome

M. Durand annonce que les travaux de rafraîchissement du Boulodrome, décidés en commission lors de la séance du 17 mars 2011, vont commencer de manière imminente. Il est prévu que ceux-ci durent environ deux semaines.

3.20. Entretien sur la route de Base

M. Durand informe qu'un entretien vient de commencer sur la route de Base, sur le tronçon compris entre l'autoroute et l'avenue du Millénaire. Il s'agit de refaire les sacs des eaux de pluies, l'enrobé bitumineux et de reprendre les nids de poule. Ces travaux ont débuté le 14 novembre 2011, pour une durée de deux semaines également.

3.21. Travaux route des Chevaliers de Malte

M. Durand annonce que des petits travaux vont être effectués sur la route des Chevaliers de Malte, devant la Mairie, pour la pose d'un caniveau. Ces travaux font suite à des problèmes de ruissellement d'eau sur le Mail.

3.22. Réponses de M. Durand aux questions posées par les membres du Conseil municipal lors de la séance du 18 octobre 2011

'Est-ce qu'un bilan de la zone 20 km/h au bas de la route des Chevaliers-de-Malte a été fait ?' (Question posée par Mme Guinand Maitre)

M. Durand annonce que des appareils d'Easy Speed sont en train de faire des comptages dans le sens montant, comptages qui ont déjà été effectués dans le sens descendant. Il encourage les conseillers municipaux à aller regarder les résultats qui apparaissent sous cmnet, rubrique 650 Trafic régional. Grosso modo, on peut constater que, seule, la moitié des automobilistes respectent la limitation de vitesse.

‘Pourquoi n’y a-t-il pas de suites données à la campagne destinée à effacer les graffitis sur les murs des espaces publics ?’ (Question posée par M. Meylan)

M. Durand explique qu’effectivement, la Commune a rencontré des problèmes de mandataire, mais que, normalement, l’entreprise mandatée devrait faire passablement de travaux ces prochains temps. Il informe toutefois que des travaux de nettoyage avaient été effectués chez un privé, à la plus grande satisfaction de ce dernier qui, malheureusement, de retour de week-end a découvert de nouveaux graffitis sur son mur.

M. Lüscher rejoint la séance à 19h00.

Le président le salue et fait remarquer que le nombre des votants est donc à présent de 21. Il en profite pour annoncer les absences de MM. Valentin et Barros.

Mme Guinand Maitre, quant à elle, annonce que M. Gardiol vient de l’avertir d’un empêchement de dernière minute.

Le président profite aussi de ce moment pour saluer la présence de la presse en la personne de Mme Caroline Zumbach qui se trouve être une ancienne conseillère municipale de Plan-les-Ouates.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (cf. annexes a à e).

a) **Aménagement et environnement du 31 octobre** (annexe a)

M. Gambuzza donne lecture de ce rapport qui n’appelle aucune remarque.

b) **Social, famille, jeunesse et emploi du 3 novembre** (annexe b)

En l’absence de M. Gardiol, **Mme Guinand Maitre** donne lecture de ce rapport qui n’appelle aucune remarque.

c) **Bâtiments énergie et emplacements communaux du 7 novembre** (annexe c)

M. Thorimbert donne lecture de ce rapport qui n’appelle aucune remarque.

d) **Finances et communication du 9 novembre** (annexe d)

Mme Saas donne lecture de ce rapport qui n’appelle aucune remarque.

e) **Finances et communication du 14 novembre** (annexe e)

Mme Saas donne lecture de ce rapport qui n’appelle aucune remarque.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération :

a) **D 11-2011 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2012**

Le Président rappelle que ce projet de délibération D 11-2011 R (annexe 1) a fait l’objet d’une entrée en matière le 20 septembre 2011 et d’un renvoi en commission Finances, laquelle a émis un préavis favorable par 8 voix pour et 2 abstentions.

Il n'y a pas de complément d'information de la part du Conseil administratif.

La parole n'étant pas demandée par les membres du Conseil municipal, **le Président** soumet aux voix ce projet de délibération.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 11-2011 R par 19 voix pour et 2 abstentions.

b) D 12-2011 R : Taxe professionnelle communale en 2012

Le Président rappelle que ce projet de délibération D 12-2011 R (annexe 2), a fait l'objet d'une entrée en matière le 20 septembre 2011 et d'un renvoi en commission Finances, laquelle a émis un préavis favorable à l'unanimité

M. Durand n'a pas de complément d'information à apporter.

En l'absence d'interventions de la part des conseillers municipaux, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 12-2011 R à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

c) D 13-2011 R : Budget de fonctionnement 2012, aux taux des centimes additionnels 2012 et l'autorisation d'emprunt pour l'année 2012

Le Président rappelle que la lecture de ce projet de délibération D 13-2011 R (annexe 3) a déjà été faite lors de l'entrée en matière du 20 septembre 2011 et que cette délibération a été renvoyée dans toutes les commissions et notamment en commission Finances qui a émis un préavis favorable par 8 voix pour et 2 abstentions, sous réserve de l'acceptation des amendements sujets à discussion.

Le Conseil administratif n'ayant rien à rajouter, **le Président** ouvre la discussion au Conseil municipal sur les amendements qui ont été proposés. Il fait remarquer que la liste présente deux catégories d'amendements : ceux qui sont indiqués en vert et ceux qui sont indiqués en jaunes. Les premiers ne posent en principe pas de problème, puisqu'ils n'ont pas suscité de discussion en commission Finances. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne peut y avoir de discussion sur ces amendements ce soir. Il demande si quelqu'un souhaite intervenir sur ces amendements-là. Cela n'étant pas le cas, il propose d'accepter en bloc tous les amendements surlignés en vert.

Les amendements 1 à 10, 13, 15 à 21, 23 et 24 portant sur les charges, ainsi que les amendements 25 à 28 portant sur les revenus sont acceptés en bloc, à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

Avant d'aborder les autres amendements, **M. Rochetin** annonce qu'il souhaite en apporter un de dernière minute, ce dont il demande à l'assemblée de bien vouloir l'excuser, sachant que l'information ne lui est parvenue qu'aujourd'hui. Ce nouvel amendement concerne la ligne budgétaire 0900 318.60 'Manifestation Journée entreprises' de CHF 64'000.-. Cette demande

porte sur les montants attribués à hauteur de CHF 20'000.- à la captation d'images et de CHF 5'000.- à l'orateur principal. M. Rochetin propose de diminuer cette ligne de CHF 20'000.-

Le Conseil municipal prend note de l'ajout de cet amendement.

Amendement 11 – CHF 10'000.- Activités à la Julienne, suppression de la position mise en place des expositions par des tiers et

Amendement 12 – CHF 4'000.- La julienne, suppression mandat de programmation pour la musique :

Les procès-verbaux de la commission des finances ne leur étant pas encore tous parvenus, **Mme Guinand Maitre** a eu l'occasion de lire celui du 9 novembre 2011, mais pas le dernier du 14 novembre 2011 et avoue qu'elle peine à comprendre les demandes qui, sembleraient-ils, proviennent du groupe PDC et qui consistent à vouloir une réduction de CHF 10'000.- pour les activités d'expositions par des tiers à La julienne. N'ayant rien pu lire dans le procès-verbal qui explique ces deux demandes de modifications du budget d'encouragement à la culture, elle se trouve dans l'incapacité d'approuver ou de rejeter ces amendements, c'est pourquoi elle souhaiterait recevoir des explications, tant de la part du groupe PDC que de la part de la conseillère administrative déléguée à la culture.

M. Magnin fait savoir qu'il est à l'origine de ces demandes d'amendements, ayant demandé des explications sur l'augmentation de ces lignes lors de la séance de la commission Finances du 9 novembre 2011 qui traitait du budget 'Culture', après que celui-ci ait été traité par la commission culturelle. Selon retour le 14 novembre 2011, les réponses à ses questions lui ont semblé claires, mais ne l'ont toutefois pas convaincu sur la nécessité véritable de créer ces deux mandats sur l'année 2012. La discussion a été animée lors de la séance Finances qui s'est tenue la veille au soir et, pour sa part, il est arrivé à la conclusion que ces deux lignes pouvaient ne pas être augmentées. Si nécessité, ces fonds pourraient être pris sous la ligne 0500 320 qui concerne le personnel externe ou sous celle destinée aux mandats temporaires, et cela, sans augmenter le budget. Les commissaires ont également appris que ces mandats avaient finalement déjà commencé cette année sans budget prévus en 2011, ce qui le convint d'autant plus qu'il est possible de le faire sans avoir à ajouter une ligne supplémentaire dans ces deux postes-là. Il maintient donc ces amendements qui ne sont pas du fait du groupe PDC en entier, mais une demande de sa part.

Mme Arnold explique que la ligne destinée à l'accrochage des tableaux a été une volonté dans la gestion des expositions de La julienne, avec le souhait effectivement de faire appel à une professionnelle pour accompagner les artistes, l'administratrice et l'équipe de La julienne dans ce long et lourd travail, car il ne s'agit pas seulement d'accrocher rapidement des tableaux aux murs. C'est une vraie scénographie qui se met en place, un travail de conception et d'accompagnement qui est effectivement fort utile, voire indispensable selon certains types d'accrochages. Elle pense notamment à la célébration du 100^{ème} anniversaire du 1^{er} avion qui s'est posé à Plan-les-Ouates et qui a été une manière de travailler sur de grands gabarits, de tirer des affiches sur un grand format et surtout de les mettre en valeur et de mettre en valeur le travail des associations et des artistes qui exposent à La julienne. Outre l'accrochage, le décrochage et le lien avec les artistes, c'est évidemment aussi un travail qui soulage la tâche de l'équipe de La julienne qui ne pourrait pas compléter de la sorte l'accueil qui est offert dans le cadre de ce concept-là. Un espace exposition a été souhaité dans la politique de La julienne et il a très vite été montré quels types d'expositions allaient se dérouler dans cet espace-là. La réalité est tout à fait satisfaisante, tant pour les artistes, pour La julienne, que pour les personnes qui fréquentent les lieux et il est vrai que cela a un coût. Dans les chiffres que Mme Arnold a annoncés la veille en commission Finances, elle parlait d'environ six expositions par

année. Or, ce sont onze expositions qui sont prévues pour 2012 : huit expositions individuelles et trois expositions collectives de partenaires qui souhaitent, bien sûr, pouvoir également bénéficier de cet accompagnement. Le montant de CHF 10'000.- prévu sous cette ligne serait donc dévolu à ces onze expositions. Cette intervention relève du côté qualitatif, de la volonté de La Julienne qui est dynamique, qui se remet perpétuellement en question et qui montre la vraie vocation artistique de la Maison. Si l'an dernier il n'y a pas eu de ligne budgétaire prévue à ce niveau-là, c'est que la volonté de pouvoir travailler de cette matière s'est développée dans le cadre de l'exposition '*Elle est comment ta ville ?*' qui avait accueilli 70 exposants. Il n'était alors pas pensable de faire ce travail à l'interne et c'est alors que l'on a pu découvrir le côté complémentaire de cette intervention profitable. Si les montants nécessaires pour privilégier cet accompagnement à l'accrochage avaient été pris sur le budget des expositions, cela s'est fait au détriment d'autres éléments qui n'ont pas pu être réalisés au niveau des besoins et des acquisitions de matériel qui devraient agrémenter les expositions à La Julienne. Faire venir cette personne au détriment de ces autres éléments a été un choix, raison pour laquelle ils ont souhaité, pour le budget 2012, créer une ligne distincte.

Mme Girard revient sur le fait que concevoir une exposition est le travail d'un professionnel et que cela demande un concept en accrochage ; toute une mise en place professionnelle de façon à ce qui est montré communique à un public. Ce métier s'appelle 'commissaire d'exposition' ou 'curateur'. C'est donc un métier en soi que de concevoir une exposition et Mme Girard pense que la Commune a tout intérêt à professionnaliser la façon avec laquelle elle développe sa culture, la montre et la communique à ses habitants. Elle estime que ces CHF 10'000.- seront bénéfiques pour donner un aspect plus professionnel aux expositions qui sont proposées dans les espaces culturels communaux.

M. Gambuzza rappelle qu'à répétées reprises, les Verts ont demandé à ce que des contacts soient pris avec les communes avoisinantes afin que celles-ci prennent part à la politique culturelle de la Commune ou à certaines activités, sachant que la culture, telle qu'elle est développée depuis trois ans à Plan-les-Ouates est partagée et rayonne dans toute la région. Or, dans tous les budgets qu'ils ont pu lire, dans tous les comptes qu'ils ont pu analyser, ils n'ont pas constaté que, dans les faits, les communes avoisinantes prenaient part à cette politique culturelle ou à certaines activités. C'est pourquoi M. Gambuzza annonce d'ores et déjà que son groupe déposera une motion allant dans ce sens, pour le prochain Conseil municipal. De ce fait, en l'état, ils réservent leur position sur ces deux lignes budgétaires et ces deux amendements.

Mme Guinand Maitre remercie M. Magnin et Mme Arnold de lui avoir répondu, mais constate qu'ils n'ont répondu que sur une ligne. La deuxième ligne est, certes, d'un montant inférieur mais elle n'en est pas moins contestée par M. Magnin. C'est pourquoi Mme Guinand Maitre souhaiterait également obtenir des explications sur l'amendement n° 12.

Mme Arnold pensait qu'ils dissociaient les explications pour ces deux éléments. Elle explique que l'amendement n° 12 concerne une ligne de CHF 4'000.- correspondant à des prestations qui ne sont pas nouvelles, mais pour lesquelles ils souhaitent créer une ligne budgétaire. Il s'agit, d'une part, du cinéma suisse, prestation proposée à La Julienne sur le mois de novembre. Cela fait maintenant la quatrième saison que ces présentations de films ont lieu. Ce ne sont pas de simples projections de films, car celles-ci se poursuivent sous la forme de ciné-club, permettant la rencontre avec les réalisateurs, les artistes et les metteurs en scène. D'autre part, est également prévue cette année, la deuxième édition des journées archéologiques proposées par un habitant de Saconnex-d'Arve, professionnel dans le domaine et qui a souhaité pouvoir mettre ses compétences et sa disponibilité au service de la Commune en montant ce type de rencontres qui s'accompagnent non seulement de conférences, de films, mais également d'ateliers, notamment avec les enfants. Ce montant couvre aussi d'autres éléments

d'accompagnement et notamment d'accompagnement musical. Même si cela concerne La Julienne, lieu où ces événements se produisent, ce montant est rattaché au service culturel. Cet élément qui a été testé au cours des dernières années se stabilise, connaît une belle satisfaction et une belle fidélisation des personnes qui fréquentent ce type d'événements. Les ateliers annoncés dans le cadre de ces rencontres archéologiques qui auront lieu dans 10 jours affichent déjà complets. Le fait d'amener régulièrement des activités en lien avec des nouveaux projets et qui rencontrent, en l'occurrence, un vif succès, est effectivement un des aspects de La Julienne.

M. Thorimbert annonce que les Verts'libéraux s'opposent à la réduction de ces CHF 4'000.-, au même titre qu'ils s'opposent à la réduction des CHF 10'000.-, plus ou moins pour les mêmes arguments évoqués par Mme Girard par rapport à la nécessité d'avoir des personnes compétentes et expérimentées pour réaliser des activités tout de même assez particulières. Il est vrai que la ligne des CHF 4'000.- a déjà fait l'objet d'un débat lors d'un précédent vote municipal où le Conseil avait diminué le budget de CHF 3'000.- pour les mêmes raisons. Son groupe estime, à partir du moment où la Commune a décidé d'adopter une politique culturelle, de proposer des concerts et d'organiser des manifestations culturelles, qu'elle doit mettre un maximum d'atouts de son côté, afin que ces manifestations soient de qualité. Le public devient de plus en plus exigeant et M. Thorimbert estime que l'on doit être à la hauteur des attentes qui sont importantes. S'il a été dit, notamment lors du précédent vote du budget, que le service culturel pourrait très bien faire la programmation de la musique, il part du principe que celui-ci doit conserver son rôle de coordinateur entre les différents partenaires et les différents acteurs de la politique culturelle. A son avis, ce n'est pas aux employés du service culturel à faire la tournée des concerts pour savoir ce qu'il y a de mieux. Des notions de réseaux doivent entrer en ligne de compte. En faisant appel à des personnes expérimentées qui ont leur propre réseau, qui ont peut-être vu des spectacles de qualité qu'elles peuvent recommander, cela permet d'économiser aussi sur les déplacements des collaborateurs du service culturel pour voir si ce qui est proposé est de qualité. Le groupe des Verts'libéraux refuse la réduction de ces deux lignes budgétaires, pour maintenir la qualité des activités culturelles à Plan-les-Ouates.

M. Magnin explique que sa question sur cette ligne était la même que pour la ligne précédente. Puisque ces éléments ont pu avoir lieu sans lignes budgétaires spécifiques, pourquoi en créer de nouvelles ? Comme M. Thorimbert l'a évoqué, le Conseil municipal a déjà refusé l'année dernière d'augmenter ce budget de CHF 3'000.-. M. Magnin précise qu'il ne s'agissait pas d'une diminution de budget, mais d'une demande d'augmentation qui n'a pas été acceptée. D'autre part, les explications qui ont été fournies lui semblent bien étonnantes puisqu'il s'agit d'une programmation pour la musique, mais que l'on parle de cinéma et d'archéologie. Une inquiétude est apparue la veille en commission Finances : utilise-t-on bien les lignes pour ce à quoi elles sont destinées ? D'une manière générale, pour les deux points, il s'agit de cette nouvelle politique des petits mandats que l'on commence à donner pour ne pas augmenter le nombre des employés communaux, tout en répondant à la demande. Si, en tant que tel, cela n'est pas un mal, M. Magnin s'interroge quand même quant aux ressources internes, aux besoins et au 'saupoudrage' ici et là pour répondre à ces missions que le service communal serait peut-être à même de remplir en suivant une formation. Il relève aussi un point plus général, rappelant qu'entre 2004 et 2012, le budget de la culture est passé de CHF 1'200'000.- à CHF 1'900'000.-. Certes, CHF 14'000.- peuvent sembler peu au niveau de la Commune, mais représentent, pour un individu, un montant tout à fait conséquent. Le crédit qui est donné aux activités culturelles permet peut-être d'engager ces CHF 14'000.- avec les services communaux. Les réponses qu'il a reçues à ses questions sont, pour sa part, toujours insatisfaisantes ; il maintient donc ses amendements.

M. Gaud s'étonne, au-delà de ces deux lignes, de ce qu'il entend, mais qu'il a peut-être mal compris. En réalité, n'est-ce pas le service culturel qui s'occupe de la programmation en allant voir divers spectacles ?

Mme Arnold explique que le service culturel n'est pas compétent dans tous les domaines et que la programmation musicale est effectivement aussi évoquée dans cette ligne qui englobe les différents éléments qui ont été cités. Le service culturel programme tout ce qui est lié aux spectacles, programmation qui compte également des spectacles locaux avec des troupes locales et des liens avec les communes voisines. La Cour des contes est également totalement programmée par le service. Outre ces éléments, le fait de travailler avec un programmateur au niveau de la musique pour certains concerts ciblés est perçu comme un appoint totalement pertinent et surtout très efficace. Si le service culturel est performant et tout à fait coordonné dans ce qu'il a à faire, un petit mandat est tout de même donné dans l'accompagnement et la recherche de prestations musicales qui s'intègrent aussi dans la saison culturelle. Mme Arnold rappelle que la fréquentation de La julienne et le nombre de ses partenaires se sont accru. L'attente des visiteurs est réelle et il est vrai que la dynamique de la Maison fait que, justement, l'on ait envie de pouvoir proposer de nouvelles prestations aux fidèles, de nouvelles activités et de nouvelles découvertes. Il s'agit du but premier d'une Maison des Arts et de la Culture telle qu'elle a été conçue, raison pour laquelle une fois que l'élément est testé, validé, demandé et confirmé, le souhait est de pouvoir l'arrêter dans une ligne, comme cela s'est fait dans les soutiens aux associations communales, aux groupes de musique que l'on a soutenu sous certaines formes pendant deux ou trois ans, avant de faire apparaître comme une réelle volonté communale le fait de soutenir tel et tel groupe et de proposer, pour ce faire, une ligne budgétaire indépendante. Cette ligne rentre exactement dans ce même principe de dynamique. Pour ce qui est de la collaboration et de la participation des communes voisines, celles-ci sont réelles, la communication fonctionne admirablement bien depuis des années, de par les liens que la Commune entretient avec Lancy, Carouge et Onex, le festival Hip Hop qui vient de se terminer en est la preuve. L'on entretient ces réseaux. Au niveau des contes, Plan-les-Ouates entretient également des liens avec les communes de Lancy, de Saint-Julien, de Bardonnex, ainsi que de Confignon qui, tout prochainement vivra des premières intercommunalités aussi au niveau des prestations communales. La réalité intercommunale se retrouve également dans le festival Antigél qui a été soutenu dans ses premiers pas par Plan-les-Ouates et qui a été rejoint par multiples autres communes, festival qui a connu l'ampleur que l'on a pu découvrir l'année dernière et qui se reconduit au début de l'année prochaine. L'intercommunalité, le travail avec les communes voisines sont réels, y compris avec les groupes culturels et la fréquentation de la population puisque les derniers sondages présentés au sein de la commission culturelle montrent que, parmi les personnes qui viennent assister aux spectacles, l'on retrouve, bien évidemment, des habitants des communes voisines.

Mme Guinand Maitre se dit surprise par un certain nombre de réflexions qu'elle entend, à savoir que peut-être le service culturel pourrait tout assumer ou être rivé à son siège et ne pas aller voir des spectacles. Elle signale que près des deux tiers des spectacles qui sont diffusés en France sont achetés au festival d'Avignon. Si le service culturel ne s'y déplace pas, il ne peut pas acheter des spectacles de qualité ; certains déplacements sont donc inévitables. Même si un réseau doit exister, elle est entièrement convaincue que, pour la santé de la culture à Plan-les-Ouates, les responsables, soit de La julienne, soit du service culturel, doivent se déplacer pour aller voir ces spectacles. Il lui semble que l'on constate effectivement un développement important de la culture à Plan-les-Ouates, de tous genres. Elle pense évidemment au Vélodrome et à La julienne qui sont des lieux où les événements attirent énormément de public. Particulièrement à La julienne, qu'elle estime être un bijou à privilégier parce que c'est un lieu de passage. Un lieu de passage qui propose la découverte de la culture, la découverte de créateurs, que ce soient des peintres, que ce soient des photographes, des spectacles de toutes

sortes. Un lieu qui fait que les enfants comme les adultes se forment aussi l'œil à ce qui se passe de nouveau. Mme Guinand Maître estime qu'il ne faut absolument pas 'gratter' là-dessus, ni sur la présentation, ni sur l'accueil, ni sur la fin des spectacles. Cela est important. C'est à force de voir des choses, de s'accoutumer à cette culture, que l'on développe ce plaisir à assister à ces événements et peut-être, aussi, à respecter plus de choses un peu partout parce que l'on apprécie une forme de beau. Elle ne comprend pas que l'on puisse lésiner là-dessus. Elle trouve extrêmement heureux que Plan-les-Ouates soit en train de développer cela et le constat est que si cette année cela s'est très bien passé, il a quand même fallu prendre les fonds ailleurs, ce qu'elle trouve dommage. Elle estime qu'il faut maintenir ces éléments dans de bonnes conditions et espère que le groupe socialiste ne sera pas le seul à soutenir la création de ces lignes budgétaires, mais qu'ils seront nombreux à refuser que l'on économise là-dessus. Ce qui est en train de se faire, est du niveau professionnel, c'est de la qualité et il faut au contraire le renforcer.

M. Meylan s'interroge : soit le service culturel propose des prestations qui, semble-t-il, sont reconnues comme étant de qualité par la plupart des communiens, soit le service culturel n'offre pas ces prestations. A son avis, il y a un moment où il faut trancher. Personnellement, il prend l'option de maintenir ces sommes, tout simplement parce qu'il est vrai que le service culturel se développe et pour qu'il puisse offrir des prestations de qualité, il faut peut-être investir un peu d'argent. En tant que citoyen, il se rend à un certain nombre de spectacles. A chaque fois, le spectacle a été vu par le responsable et c'est pour cela, à son avis, que la programmation a toute sa valeur. Il comprend que certains puissent se plaindre du fait que ce budget augmente un peu chaque année. Mais peut-être qu'au travers des résolutions qui seront traitées en début d'année sur le centime additionnel, l'on pourra décider de bloquer le budget du service culturel pour telle somme et leur demander de faire avec. Il trouve cependant un peu dommage de grappiller sur quelques prestations.

| |
|--|
| <p>A l'issue de ces échanges, les amendements 11 et 12 sont refusés par 10 voix contre, 6 voix pour et 5 abstentions.</p> |
|--|

Le Président annonce qu'il y aura, tout à l'heure, une levée de séance afin de permettre à Mme Lienhardt, responsable du service financier de procéder aux modifications du budget qui s'imposent.

Amendement 14 - CHF 20'000.- Association Plein-les-Watts, ajustement de la subvention
:

Le Président cède la parole à l'initiateur de cette demande, si celui-ci souhaite s'exprimer.

M. Magnin explique qu'il y a une demande d'augmenter de CHF 20'000.- la subvention accordée à l'association Plein-les-Watts, ce qui porterait le total de cette subvention, pour l'organisation de leur festival, à CHF 45'000.-. Il rappelle qu'il y a une année, cette association a fait un très mauvais résultat et a sollicité la Commune d'une façon préjudiciable, puisque cela a généré des commentaires plutôt acides de la part de la presse, visant la Commune. Cette situation avait suscité une discussion en commission, discussion qui a pris passablement de temps et à l'issue de laquelle la commission s'est finalement prononcée pour couvrir une partie du déficit en octroyant CHF 10'000.- et, surprise, c'est finalement CHF 20'000.- qui ont été accordés, en prenant le solde dans d'autres lignes. Le résultat du concert de cette année à dégagé, selon les comptes qui ont été reçus et dont il a encore été question la veille en commission Finances, un bénéfice qui correspond peu ou prou à la subvention supplémentaire qui couvrirait le déficit du précédent concert. La question était donc toute naturelle de se

demander si cette association qui était accompagnée par le service social et subventionnée par le service culturel, qui semble avoir grandi, qui semble devenir autonome, peut se contenter, puisqu'elle a fait un boni, de la première subvention qui est tout à fait juste et donc de retirer les CHF 20'000.- qui correspondaient à la couverture du déficit. La discussion a eu lieu là-dessus et M. Magnin prêche cause autour de cette assemblée plénière pour supprimer ces CHF 20'000.-, couverture de déficit, puisque selon les comptes, il n'y en aurait plus besoin.

M. Righetti confirme que ce que vient d'exposer M. Magnin était une des parties des discussions de la veille. La discussion s'est aussi portée sur le fait qu'il a personnellement demandé à obtenir des comptes, lesquels ont été fournis et transmis aux conseillers municipaux. Or, les explications, à la lecture de cet état des comptes ne le satisfont guère. D'une part, en raison du pourcentage de l'intervention des communes et du Canton au niveau du financement et, d'autre part, en raison des produits en regard des charges. Ces comptes présentent, en effet, CHF 73'500.- de charges, contre CHF 92'000.- de revenus, dégageant ainsi un solde positif de CHF 18'000.-. Or, ces CHF 18'000.-, selon lui, correspondent aux factures payées par la commune de Plan-les-Ouates, puisqu'ils sont subventionnés à hauteur de CHF 25'500.-, plus les CHF 20'000.- évoqués par M. Magnin, de la part de la Commune, de CHF 5'500.- de la part du DIP (Département de l'Instruction Publique), de CHF 1'000.- de la part de Bardonnex et de CHF 500.- de la part de la commune d'Onex. Cela veut dire que sur CHF 52'500.- de subventions versées, 86 % le sont par la commune de Plan-les-Ouates.

S'il rajoute ces CHF 52'500.- à ce qu'ils ont reçu au niveau des recherches personnelles qu'ils ont faites à l'extérieur, auprès de la Raiffeisen, de la Coop et d'autres partenariats il arrive à un montant de CHF 55'950.-, dont 93 % sont versés par les communes et le Canton. Il s'agit d'une association que, personnellement, il veut bien soutenir, s'ils en ont besoin, mais par son apport de bénévole. Cette association a été suivie pendant deux ans par le service social et est également suivie, depuis un an maintenant, par le service culturel. Malgré cela, ils n'arrivent toujours pas à se canaliser. Ils ont eu la chance d'avoir des professionnels autour d'eux pour essayer de trouver un système. L'année passée, la Commune leur a signifié son mécontentement, il leur a été demandé de chercher des financements ailleurs et l'on s'est retrouvé dans une situation dont il ne veut pas refaire le débat, mais qui a généré, dans les journaux, des propos peu sympathiques à l'égard du Conseil municipal. C'est pour ces raisons que M. Righetti maintient cette demande d'amendement de moins CHF 20'000.-, tout en précisant qu'une possibilité leur aurait été donnée, qui est l'activation des réserves qui leur permettrait effectivement de dire : 'CHF 45'000.- nous sont versés par la commune de Plan-les-Ouates, nous faisons CHF 18'000.- de bénéfices. Dès lors, activons nos réserves pour arriver à un exercice 'flat' au moins pour cette année et tenons en compte pour l'année prochaine.'

M. Thorimbert se déclare contre la réduction de cette subvention, pour les raisons suivantes : Ce festival qui se déroule le vendredi et le samedi a réuni cette année entre 3'000 et 4'000 personnes ; il faut le faire. Ils ont eu de la chance qu'il ait fait grand beau temps et de ne pas être en concurrence avec les fêtes de Genève, ce qui était le cas en 2010, raison pour laquelle ils ont été en déficit cette année-là. De plus, il avait fait mauvais temps. L'équipe d'animation et d'organisation est composée de bénévoles, environ 70 personnes qui ont œuvré pour ce festival. S'il peut citer des chiffres très précis, c'est tout simplement parce qu'il a téléphoné au président de l'association pour avoir des informations, notamment concernant ces comptes et sur lesquels il reviendra. Pour lui, il faut être audacieux pour organiser un festival attirant 3'000 ou 4'000 personnes, il faut en avoir le courage. Ce sont des jeunes qui font leurs gammes dans l'organisation et qui commettent, certes, parfois certaines bévues au niveau communication. Il est vrai que l'interview qui a paru dans la Tribune de Genève n'était peut-être pas très juste, au même titre que les comptes qui ont été présentés ne sont pas forcément établis avec un plan comptable extrêmement rigoureux, mais il est clair que certains conseillers municipaux regardent cet interview et ces comptes avec les yeux de personnes ayant 20 ou 30 ans d'expérience. Il faut savoir que durant ce week-end, il n'y a pas eu de casse et qu'il y avait un

service de sécurité qui a fait que tout se soit bien déroulé. Il y a eu une plainte parce qu'une personne avait mal garé son véhicule et une bagarre parce qu'une personne était un peu trop alcoolisée. Le retour du public exprime une grande satisfaction. M. Thorimbert pense qu'il faut encourager ces jeunes, dont certains viennent de Plan-les-Ouates, et qui donnent aussi un signe pour la région. Tout à l'heure a été évoqué le fait qu'il faudrait travailler au niveau de l'intercommunalité, qu'il faudrait aborder d'autres communes. Or, le président de l'association l'a informé du fait qu'ils avaient commencé à créer un réseau avec d'autres festivals gratuits, chacun venant visiter les autres. Il y a là quelque chose qui se met en place de manière bénévole. Concernant les comptes, si l'on parle de CHF 18'000.-/19'000.- de bénéfice, M. Thorimbert tient à signaler que ces comptes sont provisoires, qu'ils ont du être faits très rapidement suite à la demande de la commission des finances. Il faut savoir que dans un premier temps, les organisateurs ont fait des efforts par rapport à 2010 pour diminuer certaines charges, notamment au niveau de la programmation. Entre 2010 et 2011 ils ont réduit de 50 % le montant des cachets des artistes. On ne peut pas dire qu'ils n'ont pas agi. Concernant les bières, ce fameux poste CHF 3'500.- qui apparaît dans 'frais, staff et artistes', il manque une virgule dans les frais. Tout cela a été vendu à la buvette qui a quand même rapporté plus de CHF 29'000.-. Quant aux appels de fonds, il est vrai qu'il semblerait qu'ils n'ont pas fait beaucoup d'efforts, mais en fait, ces comptes reflètent le résultat du succès de leurs appels. Ils ont tout de même écrit à une quinzaine de communes pour avoir des fonds et, naturellement, seules celles qui sont proches répondent favorablement. Il trouve donc très dur de dire qu'ils n'ont pas fait d'efforts au niveau du marketing, par rapport à des jeunes qui se donnent, qui donnent du temps pour animer la Commune et la région dans un lieu qui est superbe. En ce qui le concerne, M. Thorimbert refuse ces amendements pour les raisons évoquées parce que, pour lui, ce festival fait partie de la culture, de l'animation de Plan-les-Ouates ; il est de qualité étant donné les retours du public. Il estime qu'il faut véritablement donner un signe à ces jeunes qui s'investissent. L'on consacre beaucoup d'argent à des jeunes qui sont malheureusement en rupture de société, qui sont en recherche, et il pense que pour des jeunes de Plan-les-Ouates, participer à l'organisation d'un tel festival est une expérience, une formation. Il faut les encourager à le mettre dans leur curriculum vitae. Etre bénévole dans une association apprend beaucoup de choses. Personnellement, il n'oserait pas se lancer dans un festival qui réunit plus de 4'000 personnes et il tient à les féliciter. Il propose au Conseil municipal de refuser cet amendement.

Mme Girard pense que les jeunes qui font partie de cette association, ne sont pas des jeunes qui ont besoin de se canaliser, mais qui ont au contraire besoin d'être soutenus pour leur engagement. Elle pense que leur festival de deux jours est la face visible d'un engagement qui va bien au-delà. Il s'agit d'un groupe très engagé au niveau du projet culturel des Cherpines, un groupe qui a travaillé sur le développement d'une charte, d'un plan culturel et qui est présent à toutes les séances. C'est l'une des seules associations qui est, à Plan-les-Ouates, aussi active au niveau musical, pour une tranche de la population jeune et avide de concerts, d'activités de musique live et de rencontres. Ils développent un réel réseau musical qui est aussi, du coup, un réseau social qui va bien au-delà de la Commune. Elle pense qu'ils sont en train de développer quelque chose non pas seulement au niveau de Plan-les-Ouates, mais en lien effectivement avec d'autres communes, ce qui est important. Ce sont des musiciens eux-mêmes, mais des musiciens qui ont à cœur de partager leur passion et de développer vraiment des structures qui permettraient aussi à d'autres musiciens de développer des résidences d'artistes et d'enseigner la musique. Mme Girard estime qu'il y a bien au-delà de ce festival et qu'il existe une énergie qui ne se reflète pas uniquement dans cette manifestation. A son avis, ne pas soutenir une association qui est aussi productive au niveau des idées et de ce qu'elle fait pour la Commune serait une grosse erreur.

M. Lüscher rappelle qu'ils ont reçu, il y a une année, les responsables de cette association pour tirer au clair leurs problèmes de comptabilité et de gestion. Sur le plan artistique, rien n'avait été dit, car il semble que sur ce plan, ils assument complètement leur tâche, ce qui est très bien. Aujourd'hui, ils font un bénéfice. Or, en principe, quand une association culturelle fait du bénéfice, par exemple par rapport à la Loterie, elle doit rendre l'argent. Cela n'a pas été évoqué ce soir, ce qu'il trouve bizarre. L'association doit rendre le bénéfice et demander une nouvelle subvention. Il ne conteste donc pas la subvention et ne veut, de ce fait, pas voter pour cet amendement. Il estime cependant qu'il faut que cet argent, une fois les comptes consolidés, soit remboursé aux subventionneurs. C'est une chose qui se fait habituellement, à l'Etat. Lui-même l'a personnellement fait sur un spectacle qui avait dégagé un bénéfice ; la Loterie le lui a demandé. A son avis, cet aspect peut éventuellement nuancer la décision du Conseil municipal. Sachant qu'il n'aime pas 'couper' dans le budget de la culture, il est clair que par principe il refusera cet amendement. M. Lüscher croit que ces jeunes ont appris de ce qui leur a été dit. La Commune a, semble-t-il, été assez claire. L'ensemble des commissaires a pu leur poser beaucoup de questions et a compris qu'il y avait de l'inexpérience. Il pense que grâce à la Commune qui a épaulé leur projet de cet été, ils ont pu tirer le bénéfice de ce qui leur a été dit et estime qu'il faut les encourager. Pour sa part, il est pour le maintien de cette subvention.

M. Righetti fait remarquer que le débat qui prend cours est très émotionnel et constate que l'on fait passer M. Magnin et lui-même pour les 'vilains canards', qui, évidemment, veulent 'couper' dans le budget de la culture. Comme l'a évoqué M. Lüscher, il n'a jamais été question de la prestation artistique, sur laquelle il n'y a rien à redire. Il revient sur les propos de M. Thorimbert qui dit qu'il faut avoir été bénévole dans des associations pour comprendre. Pour avoir lui-même monté des concerts, il en parle volontiers avec celui-ci, dont il trouve les propos quelque peu déplacés. Quand il organisait des concerts, il n'a jamais été soutenu par les communes à hauteur de ce qui a été montré ce soir. Il remet nullement en cause le côté artistique et la qualité des prestations, mais rappelle simplement que depuis trois ans, cette association est suivie par les services. Est-ce que ceux-ci sont mauvais ? Peut-être qu'ils n'ont pas réussi à les aider, à trouver une solution intéressante ou bien effectivement, est-ce que ces jeunes, ne veulent pas comprendre comment cela fonctionne. Il rappelle qu'au-delà des subventions qui sont évoquées dans les comptes, il y a aussi, comme pour toute autre association, des prestations qui sont celles des services, des prestations en nature qui ne sont pas comptabilisées. D'accord, ils sont très bons, ils ont mis en place un système qui attire 4'000 personnes. Cependant, M. Righetti assure M. Thorimbert que s'il avait eu les mêmes moyens il y a 25 ans en arrière, c'est bien 10'000 personnes qu'il aurait déplacé, tout simplement en ayant tous les moyens de la Commune et en allant chercher des moyens à l'extérieur. Cela fait maintenant trois ans qu'ils sont suivis, ils ont été reçus et l'on a essayé de leur expliquer les choses. M. Righetti les soutient sans problème du côté artistique, mais avoue qu'ils ont une façon de fonctionner, au niveau financier, qui le dérange aujourd'hui. Il estime que si la Commune continue à alimenter ainsi leur budget, on continuera toujours à travailler de cette façon.

Mme Guinand Maitre ne veut pas répéter ce qu'a dit Mme Girard, mais ayant participé à tous les ateliers artistiques du projet des Cherpines, elle a également pu constater que ce groupe était là tout le temps et avait en particulier le souci d'un travail pour les jeunes de la région. Ce volet social est ressorti à chaque fois, que ce soit pour l'élaboration de la Charte ou des activités qui peuvent avoir lieu aux Cherpines. Elle estime que trois ans, ce n'est pas beaucoup. Ce sont de tout jeunes gens qui évoluent dans un monde difficile. Il n'est, en effet, pas simple de créer des festivals, gratuits de surcroît, où les choses se passent bien. Ils apprendront avec les années à mieux démarcher, à aller voir des institutions privées, démarches qui ne sont évidentes pour personne. Elle estime qu'ils ont encore besoin d'apprendre et qu'ils ont encore besoin de soutien parce qu'elle a le souvenir de les avoir entendu dire qu'il y en avait qui s'essouffaient.

Ils fournissent un énorme travail tout en ayant, parallèlement, une vie à mener ; enseigner, gagner de l'argent. Il faut malgré tout faire attention à ne pas décourager des initiatives comme celle-ci. Il est important de les soutenir afin qu'ils commencent effectivement à acquérir un certain professionnalisme qui leur permettra de mieux assumer la recherche de sponsors autres que les communes. Estimant que ce n'est vraiment pas le moment de les lâcher, Mme Guinand Maitre pense qu'il ne faut pas, encore une fois, rentrer dans ces amendements sur la culture. Cette fois-ci, il s'agit de la culture des jeunes et une culture des jeunes qui va bien.

M. Barbosa revient sur les propos de M. Thorimbert qui disait que le public devient de plus en plus exigeant, mais c'est à cause de ce que le public devient de plus en plus exigeant qu'il y a des clubs de football qui sont en faillite, parce que l'on achète des gens, on donne de plus en plus et à chaque fois. Les gens n'apprennent pas à se débrouiller avec moins et à réfléchir. Ils viennent simplement demander de l'argent et la Commune le donne. Il est pourtant absolument en faveur de ce festival. Il ignore si M. Thorimbert y est allé, mais lui-même, comme toujours, s'y est rendu. Seulement, à force de donner de l'argent l'on n'aide personne. Il comprend que les jeunes n'apprennent pas à gérer quoi que ce soit, puisqu'ils reçoivent tout. Il faisait partie de la commission culturelle lorsqu'ils ont reçu ces jeunes et il leur a demandé ce qu'ils proposaient pour diminuer le déficit. Or, ils n'ont pas pu répondre. Vu qu'ils viennent de faire un bénéfice extraordinaire, M. Barbosa est pour cette amendement de CHF 20'000.- à la baisse. Tout simplement parce que les jeunes doivent aussi apprendre à faire avec peu. Le petit festival d'Arare, dont il est bénévole attire quand même, en une journée, 1'000 personnes. Il est vrai que les gens sont fatigués. Pas plus tard que la semaine dernière, il a reçu un courrier électronique disant qu'il fallait trouver des bénévoles, parce que les gens s'essouffent. Mais il relève aussi que si les gens s'essouffent c'est parce qu'ils ont plus de quarante ans, voire soixante pour certains, ce qui n'est pas le cas de Plein-les-Watts. A son avis, ce n'est pas en donnant de l'argent, en facilitant la vie qu'on les aide. M. Thorimbert a relevé que le festival de Plein-les-Watts s'est passé à merveille, qu'il n'y avait pas eu de bagarres. Or, ce n'est pas parce que la Commune donne moins qu'il y aurait des bagarres. Les gens qui aiment le rock, les gens qui aiment la musique, y vont quand même. Pour sa part, il y est allé chaque année et a toujours trouvé cela très sympathique. Voilà pourquoi il est contre le fait de toujours donner, donner et de ne rien recevoir.

M. Magnin est tout à fait d'accord avec les personnes qui ont évoqué l'apport de ce festival pour la Commune, de tout ce qu'il amène, du travail qu'il représente, de l'engagement des bénévoles. De cela, il est vraiment convaincu. Chacun a ses expériences d'organisation. Lui-même en a quelques unes, avec d'autres moyens, d'autres possibilités, avec parfois aussi des déficits. Il ne met pas du tout en cause la vie de ce festival, à aucun moment. Tous souhaitent qu'il perdure et qu'il grandisse. Ce qui est demandé ici, et s'était le sens de sa question, c'est qu'au moment où un festival devient viable, doit-il avoir encore cette garantie de déficit ? Cette garantie est venue parce qu'ils avaient un déficit, parce qu'ils ont sollicité la Commune, de façon plus ou moins heureuse, et que le Conseil municipal est entré en matière. Il demande à ce que l'on s'en tienne à la subvention de base, afin qu'ils prennent leurs responsabilités, qu'ils grandissent et qu'ils fassent leur travail. S'il devait y avoir de nouveaux soucis météorologiques ou une date qui ne convient pas, ils reviendront puisqu'ils l'ont déjà fait une fois. M. Magnin pense qu'ils sont assez grands pour le faire. C'est dans ce sens-là, qu'avec les différentes expériences, on peut faire grandir les gens. Parce que l'on a le souci de l'argent, parce que l'on a le souci de donner des moyens, mais des moyens équilibrés. Il fait remarquer qu'à hauteur de CHF 45'000.-, cette subvention n'est pas loin d'être équivalente à celle de la Musique municipale, association qui a encore une autre histoire, une autre philosophie. C'est là-dessus qu'il se pose la question 'faut-il couvrir le déficit de toutes les associations qui font des manifestations, avant qu'elles n'aient lieu ?'. Il est pour que ce festival continue et souhaite

qu'ils poursuivent leur travail parce que celui-ci est vraiment intéressant, mais doit-on couvrir le déficit avant que le festival n'ait lieu ? Il ne pense pas que ce soit le cas.

Mme Girard pense, à contrario, que l'on ne fait pas grandir les gens et les associations en supprimant leurs moyens et que ce qu'il faudrait plutôt remettre en cause est la façon avec laquelle ces jeunes et cette association qui est active, est accompagnée pour gérer son budget. Parce qu'il y aurait peut-être, dans ce budget, une partie à allouer à un accompagnement, de façon à ce qu'il y ait un aspect formateur et que la Commune accompagne ses jeunes acteurs culturels et les forme aussi, en partie, à gérer un budget. Elle se demande s'il ne serait pas intéressant de faire en sorte, dans le budget, que ces jeunes soient accompagnés, afin qu'il y ait un aspect pédagogique.

M. Lüscher fait remarquer que des associations existent déjà au niveau cantonal et intercantonal. Il n'y a pas besoin qu'une commune prenne les artistes par la main, ils ne sont quand même pas des 'empotés'.

M. Gambuzza remarque qu'ils ont entendu, ce soir, plusieurs interventions et plusieurs pistes, notamment le remboursement des bénéfiques. Pour des raisons qui échappent aux conseillers municipaux, cette association a été prise sous l'aile des services de la Commune et du Conseil administratif. Aujourd'hui, il est demandé au Conseil municipal de leur allouer une certaine somme, somme qu'il n'a pas l'intention de contester. Cependant, à l'instar de M. Lüscher, il serait d'avis qu'il soit demandé à Plein-les-Watts de rembourser les bénéfiques, même si ce n'est que CHF 10'000.-. Il est demandé à ce que la Commune suive ces jeunes qui sont en formation, qui donnent des bilans approximatifs, qui font des déclarations à la presse à l'emporte-pièce. Pour des raisons qui lui échappent, l'on continue à les soutenir quand on voit les projections qu'ils font sur les Cherpines et la taille de ces Cherpines. Il se demande si, dans son analyse, le Conseil administratif a mesuré l'ampleur et la distance qui sépare de la réalité cette association avec le mandat qui sera attendu sur les Cherpines. C'est une question qu'ils sont en droit de se poser ce soir. En l'état, si l'assemblée a envie de soutenir cette association, très bien, personnellement il la soutiendra, ainsi que le groupe des Verts. Mais s'il y a un remboursement à demander sur les bénéfiques, ils attendent du Conseil administratif que cela soit fait et que l'exécutif respecte les engagements d'accompagnement et de formation qu'il prend.

Mme Arnold remercie tous les intervenants qui ont pu apporter passablement d'éléments autour de ce soutien à l'association Plein-les-Watts. Elle ne va évidemment pas reparler de ce qui a déjà été dit. Elle aimerait surtout montrer que la volonté de soutenir cette association, vient du fait que celle-ci apporte, sur la Commune, quelque chose de différent, de nouveau, quelque chose à destination des jeunes et que l'on n'arrivait pas à cibler par l'offre que l'on propose, qui est large, vaste, qui cible très bien le jeune public, très bien le public adulte et le public plus âgé, mais pas ce créneau-là. Plein-les-Watts a la chance, avec un tel festival, de pouvoir atteindre une population qui réclame ce type de musique. Elle a cité tout à l'heure le festival Hip Hop Communes-ikation de la semaine dernière. Il s'agit d'un festival qui se déroule magnifiquement bien, sans violence malgré certains reflets que l'on peut faire derrière ce type de musique et qui est suivi par grand nombre de jeunes qui sont reconnaissants aux communes de travailler pour eux dans le cadre de ces prestations musicales. Pour ce qui est de Plein-les-Watts, elle rappelle qu'autour de ce festival, l'accompagnement de la Commune vise aussi à apporter un support emploi à des jeunes qui, parfois sont en rupture, parfois non et qui ont besoin d'être encadrés. La vocation sociale de ce festival justifiait aussi, au début, la volonté d'accompagnement par le service de l'action social. Il s'agissait de pouvoir mettre des jeunes en situation de travail avec une équipe qui montait un festival. Leur permettre d'aider, de travailler sans forcément être rémunérés ou de l'être un tout petit peu par le biais des petits jobs. Il y a effectivement des jeunes en rupture qui ont besoin d'être remis en condition

d'efficacité et d'efficience avec un encadrement par des professionnels. Cela fonctionne bien car l'association Plein-les-Watts joue bien le jeu avec ces jeunes qui ont travaillé pour cette édition-là et qu'ils ont encadrés eux-mêmes pour la plupart. La volonté de fournir à la population de jeunes et de moins jeunes ce type de festival est importante. Le fait que ce soit un festival gratuit rend leurs recherches de fonds plus difficiles car certains sponsors qui étaient prêts à les soutenir, ce sont rétractés en apprenant la gratuité de la manifestation, parce qu'il n'y a pas la même visibilité. Ces jeunes ont donc aussi su butter contre une réalité de terrain. Mme Arnold rappelle encore que derrière cette association, il y a multiples contreparties. Quand elle entend dire que la Commune donne, mais ne reçoit rien, ce n'est pas vrai, elle reçoit énormément de cette association. Par le biais de leur partenariat avec La Julienne, ils remplissent largement les conditions de contreparties, même au-delà. Elle prend pour exemple les activités qui se sont déroulées dans le cadre de l'opération 'En vacances dans mon quartier', durant les vacances d'automne. Plein-les-Watts a mis sur pied, avec What's music, tout l'aspect musical en montant des structures d'enregistrement et en accueillant les jeunes. Ce sont deux groupes extrêmement actuels et actifs, cela a été cité tout à l'heure, dans le groupe culturel des Cherpines. Ils agissent non pas pour défendre leur petit créneau mais bien au sens large de la culture à Plan-les-Ouates, sachant que dans le quartier des Cherpines, il pourra se développer un lieu culturel au sens large. Ce sont tous ces aspects qui leur plaisent dans le soutien à cette association et les raisons pour lesquelles le service culturel a sorti CHF 20'000.- de son enveloppe 'saison culturelle' l'année dernière. Ceci, pour montrer qu'il y a le créneau jeunes et que ce n'est pas la Commune qui va le cibler parce qu'elle n'en a pas les compétences, mais qu'elle souhaite se baser sur une association qui sait le faire. C'est ainsi que cette ligne supplémentaire de CHF 20'000.- a été créée. Mme Arnold retient bien la question du remboursement du bénéfice, du moins, d'un remboursement partiel afin de leur laisser un petit 'coussin de survie' afin de monter l'édition suivante de manière sereine, parce que la prochaine édition ne sera peut-être pas aussi bien réussie au niveau de la météo. Ces jeunes ont été accompagnés, cadrés, mais ils ont bien joué le jeu. La Commune a montré ce qu'elle attendait d'eux et Mme Arnold estime qu'ils ont été extrêmement réceptifs. Ils ont monté un festival réussi et ont créé un réseau avec les autres festivals (Festiverbant, Gena festival, les partenaires du Rock Festival d'Arare qui étaient là également au moment de l'inauguration). Ils se soutiennent mutuellement dans le cadre de ces festivals gratuits et c'est une belle perspective que d'avoir cette jeunesse qui prend le créneau et permet à la Commune de tenir le cap au niveau de cette enveloppe culturelle jeune et musicale. Mme Arnold espère donc que le Conseil municipal soutiendra le fait qu'ils puissent continuer à travailler de la sorte avec Plein-les-Watts Festival et leur donnera les moyens de renouveler à l'identique le travail qui a été fait cette année et de gagner en expérience. Il s'agit-là d'une association prometteuse pour l'avenir de la Commune en premier lieu, mais également pour la région quand on parle de jeunesse.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet amendement au vote du Conseil municipal.

L'amendement 14 est accepté par 14 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.

Amendement 22 - CHF 66'600.- / - CHF 7'500.- / - CHF 20'000.- Budget global 'communication' diminué de CHF 94'100.-

M. Gaud explique que pour différentes raisons, la commission des Finances et communication a peu l'occasion de parler de communication. Pourtant, nombreux sont les conseillers municipaux à se plaindre de cette communication. Raison pour laquelle, ce début de législature, avec un nouveau magistrat, lui semble être l'occasion de tirer la sonnette d'alarme, chose que la

commission avait déjà eu l'occasion de faire à quelques reprises. Dans la mesure où cette sonnette n'était pas ou peu entendue, il propose de diminuer d'environ CHF 100'000.- le budget communication qui est d'un peu plus de CHF 500'000.-, hors salaires. Ceci, afin de susciter une forte réaction. Il est conscient que cette proposition va jeter un froid, mais si, dans les semaines et les mois qui suivent les choses s'améliorent nettement, tout le monde s'y ralliera. Son idée est de mettre le holà, de dire que cela ne convient plus et qu'il faut changer de stratégie. S'ils ont demandé CHF 100'000.- de réduction, c'est parce qu'il fallait bien déterminer un montant. Le Conseil administratif, via ses services, a fourni une réponse pratique à CHF 94'100.-.

Mme Arnold confirme que, suite à cette demande de diminution, il y a eu réflexion au sein des services, réflexion dont découlent les propositions qui ont été faites. Ces propositions consistent à faire moins, mais également à ne plus faire du tout. Lors de la séance Finances de la veille, ils ont effectivement évoqué le fait de supprimer des prestations, et non pas uniquement d'enlever 10 % un petit peu partout. Si cet amendement est accepté, ce seront bel et bien des réalisations qui ne se feront peut-être plus dans certains secteurs, ce qu'elle trouve extrêmement dommageable par rapport à ce qui a été monté. Lorsqu'elle entend, dans les propositions évoquées, que l'on peut diminuer le montant dédié à la réalisation d'une brochure comme 'Vivre Plan-les-Ouates', qui est une brochure correspondant tout à fait à l'évolution de la Commune, correspondant tout à fait aux attentes de la population, elle trouverait extrêmement dommageable que par des coupes comme celle-ci, l'on produise un document qui ne corresponde plus aux attentes de la population. Les commissaires s'interrogent sur le fait de poursuivre ou non dans certaines directions ou de supprimer un numéro de publication du magazine Ouverture, comme cela a été sous-entendu dans leurs interventions. A ce moment-là pourquoi ne pas supprimer carrément le magazine complet et supprimer encore plus de montants dans la communication ? Mme Arnold estime que la Commune a atteint un degré de satisfaction de la population par rapport à sa production et qu'elle est ici, par des propositions malheureuses, en train de se scier la branche sur laquelle elle est assise. Si le Conseil municipal va dans le sens de cet amendement, il va effectivement falloir supprimer certaines prestations et cela serait bien dommage.

M. Thorimbert est contre cette réduction de la communication. Il déjà eu l'occasion, il y a deux ou trois ans, quand ils commençaient la communication, de s'exprimer très clairement à ce sujet car le premier budget proposé était nettement insuffisant. A l'époque, il s'occupait un peu de communication et à cette occasion-là, il a découvert que communiquer coûte cher, si on veut de la communication de qualité. L'objectif premier de la communication est d'annoncer ce qui se fait. Et à Plan-les-Ouates, il se fait beaucoup de choses. Il y a de multiples manifestations et pour chacune d'elles il faut dire et annoncer ce qui se passe. L'on pourrait diffuser une feuille par mois, pour annoncer tous les événements, mais pour sa part, les flyers ne restent pas longtemps sur la table ou le panneau d'affichage. Communiquer, c'est notamment faire un certain 'harcèlement' dans le bon sens du terme, c'est marteler les choses à plusieurs reprises. Cela est notamment le cas pour la diminution des déchets. Une belle brochure a été éditée cette année et une nouvelle brochure est prévue pour l'année prochaine sur l'augmentation ou le mauvais recyclage du papier. Si le Conseil municipal accepte cet amendement, cette brochure ne sera pas réalisée car son budget fait partie de ces CHF 94'000.- de réduction. Une bonne communication est une communication de qualité. Or, aujourd'hui, si les flyers édités par la Commune présentent parfois des défauts, il en convient et l'a d'ailleurs exprimé en commission, ce sont toutefois des flyers de qualité. D'autre part, si, comme M. Gaud l'a dit, la commission traite peu de la communication, c'est tout simplement faute de temps. Il se souvient que les commissaires ont d'ailleurs pris la décision, lors d'une précédente séance, de revenir sur le problème de la communication et notamment sur le problème du site internet où chacun a finalement son avis pour faire mieux que les autres. M. Thorimbert rappelle également les explications fournies par M. Brunner, responsable de la communication au sein

de la Commune. Ce dernier leur a clairement expliqué qu'il pouvait sortir un flyer à CHF 800.- alors que l'on paie actuellement CHF 3'000.-. La différence est que le flyer à CHF 3'000.- est fait en Suisse., par une imprimerie suisse, tandis que le flyer à CHF 800.- est commandé par internet et que l'on ne sait pas d'où il vient. Peut-être que certains prix pourraient être renégociés, mais par expérience, la communication en Suisse, en francs suisses, coûte cher. Certains diront qu'ils ont trouvé de meilleures solutions, comme le fait d'annoncer simplement une petite manifestation sur trois ou quatre lignes dans le bloc-notes de la Tribune de Genève et d'un autre journal que peu de gens lisent. Cela coûte CHF 300.- à CHF 400.-. Il suffit d'imaginer combien coûterait la promotion des spectacles car les espaces, dans les médias, sont chers. Ils peuvent toujours opter pour ne plus faire aucune communication pendant une année et voir ce qui se passe au niveau de la fréquentation des manifestations et des spectacles. M. Thorimbert estime qu'il ne faut pas prendre ce risque et continuer à faire de la communication. Le message a été lancé et il pense que les services concernés sont attentifs à faire un maximum pour économiser. En ce qui le concerne, il est contre la réduction de cette ligne budgétaire.

M. Lüscher trouve cette proposition de coupe irresponsable parce qu'elle repose sur très peu d'arguments qui le convainquent. Il va peut-être dire ce que beaucoup de gens pensent tout bas, mais il pense que le gros problème, ce qui a exaspéré un certain nombre de conseillers municipaux, est lié au travail du chef du service communication. Il s'explique : lorsqu'il faisait partie de la commission Culture et communication, un certain nombre de remarques ont été faites par les commissaires sur des dates erronées ou passées, des événements qui avaient déjà eu lieu et que l'on découvrait lors de la parution d'un des documents. Il avait également été question de la pléthore de couleurs, c'est-à-dire cette volonté de tout mettre en couleur. Peut-être que cela aurait aussi pu faire l'objet d'une réflexion pour faire un certain nombre d'économies. M. Lüscher a bien senti une exaspération qui s'est manifestée au fur et à mesure des mois sur ces points qu'il cite, mais il y en a peut-être eu d'autres. En tous les cas, il estime que les prestations qui sont offertes aux habitants de la commune de Plan-les-Ouates en matière de communication sont très performantes, assez audacieuses, très lisibles et les informations sont synthétisées. Il trouve donc que c'est plutôt une réussite. Par contre, le problème est le coût. D'autre part, il se dit surpris par le fait que les entreprises d'imprimerie sur le territoire de Plan-les-Ouates soient si peu sollicitées par la Commune, ce qu'il trouve dommage. Il estime qu'il pourrait y avoir des comparaisons de prix et un travail un peu plus pointu du chef de service par rapport aux coûts pour essayer de compresser certains coûts d'impression, de mise en page, etc. Voilà ce qui, pour lui, pose problème, mais il trouve complètement irresponsable de couper CHF 100'000.- dans ce budget.

M. Meylan est totalement contre l'idée de diminuer ce budget. Peu importe le montant, que ce soit CHF 90'000.- / CHF 50'000.- ou CHF 20'000.-. A son avis, le problème n'est pas là. Pour lui, c'est un problème de méthode. Il rappelle qu'il avait une fois, dans cette assemblée, comparé l'administration ou la Commune à une entreprise, ce qui avait provoqué un tollé de la part de certains conseillers. Il n'empêche qu'au point de vue 'management', il n'a jamais vu que quand un service dysfonctionne, la meilleure façon de le faire mieux fonctionner c'est de lui couper les moyens. Et c'est pourtant ce que l'on est en train de faire. Il leur est proposé de couper CHF 100'000.- parce que la communication, telle qu'elle se fait, ne plait pas. Il est complètement utopique d'imaginer que cela ira mieux. Qu'il y ait des problèmes de communication, cela est tout à fait possible, qu'il y ait eu des erreurs, cela est tout à fait possible. Possible aussi qu'ils pourraient peut-être faire un peu moins cher. Possible qu'il y ait eu des problèmes dans le service, il n'en sait rien. Il pense cependant qu'il serait peut-être beaucoup plus intelligent de se poser la question sur la façon dont fonctionne ce service, dont est gérée la communication au niveau de la Commune. Il le dit ad personam. Il proposerait même, plutôt que de supprimer CHF 100'000.-, d'en rajouter CHF 50'000.- et de faire un audit approfondi de ce service. Et ceci pour une raison très simple ; le jour où il a entendu, lors d'une

séance communication, quel était le cahier des charges du responsable, il a posé la question : est-ce possible qu'une personne fasse tout cela ? Non, ce n'est pas possible. Du reste, preuve en est qu'il y a des erreurs. Parce qu'il faut être précis, il faut être rapide et qu'on n'y arrive pas. Il ne va, bien sûr, pas faire un amendement pour rajouter CHF 50'000.-, cela ne tiendrait pas la route, mais il pense qu'il vaudrait quand même la peine de se poser la question, s'il y a autant d'insatisfaction que cela par rapport à la communication de la Commune, dans quels domaines et comment on peut y remédier. Peut-être que l'année prochaine ce budget pourra être diminué de CHF 100'000.-, mais l'on aura, d'ici là, fait au moins un effort pour essayer de remédier à quelque chose.

M. Gaud s'emporte. Il répond à M. Meylan que s'il proposait CHF 50'000.- pour un audit, il est certain que pour le coup, à titre personnel ou en groupe, il irait au référendum. Les Verts libéraux ont déjà demandé des audits qui ont coûté des centaines de milliers de francs (CHF 600'000.- précise M. Magnin). Il entend aussi que la communication coûte cher parce que l'on doit faire travailler des entreprises suisses. Mais heureusement ! Il s'en réjouit ! Quand le chef de secteur dit cela, M. Gaud espère qu'il le dit sous le ton de la plaisanterie et qu'il ne le pense pas sérieusement, auquel cas, effectivement, l'on pourrait s'attaquer à la personne. Dire que cela coûte cher parce que l'on doit travailler avec des entreprises suisses le fâche assez sévèrement. Cela dit, le but de cet amendement était effectivement de créer un débat. Il y a déjà eu moult réclamations en commission, sans qu'il n'y ait jamais d'effet. Etant à la tête d'une PME s'il s'apercevait demain que quelque chose ne fonctionne pas, il ne va certes pas commencer par la supprimer. Mais si rien ne change, il arriverait un certain moment où, tristement, il donnerait à ses collaborateurs une date butoir pour que cela change, faute de quoi il prendrait les mesures qui s'imposent. Quant aux annonces dans les médias, une feuille couleur dans la Tribune de Genève coûtait, il y a quelques années, CHF 7'000.-. Admettant qu'aujourd'hui elle coûte CHF 15'000.-, cela voudrait dire que la Commune pourrait se payer une feuille couleur par semaine pour annoncer ses événements dans la Tribune de Genève, journal tiré à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires. Il avoue que quand il relève son courrier, une grande partie des flyers partent dans la poubelle avant d'être lus. Alors quand on arrive dans de telles enveloppes, est-ce que l'on n'a pas des moyens beaucoup plus efficaces pour communiquer que les petits flyers ? Il est peut-être irresponsable de couper dans ce budget, mais que démonstration leur soit faite que cela peut fonctionner. Peut-être que, cas échéant, ils reviendraient sur leur position.

Mme Guinand Maitre comprend bien que cette coupe est le seul couteau qu'ils tiennent par le manche et que c'est le seul moyen d'exprimer leur insatisfaction. Elle estime, cependant, que les conseillers pourraient en commission, à d'autres moments dans l'année, interpellier plus sérieusement le Conseil administratif, afin que celui-ci interpelle, à son tour, le service. Si les conseillers municipaux ont vraiment des insatisfactions, peut-être qu'ils devraient les noter. Si elle veut bien admettre qu'il y a des critiques à faire, elle entend cependant chacun parler comme s'il était expert en communication, comme s'il savait mieux que les autres, mieux que les professionnels. Ceci dit, n'ayant pas pu participer à la séance de la commission Finances de la veille, elle s'interroge en voyant que l'on arrive à retirer CHF 66'600.- sous la nature 310 'Fournitures de bureau, imprimés, publicités'. Que doit-elle comprendre ? Si cela concerne vraiment la publicité, cela lui fait souci parce qu'elle est convaincue, par exemple, que la publicité pour les spectacles du Vélodrome qui est faite dans les trams est quelque chose d'important. Elle est également convaincue que la communication pour tout ce qui est spectacles est très importante et que toute une série de communications à l'égard des membres de la Commune sont essentielles. Les flyers, malgré tout, même si elle les jette aussi, elle les regarde et retient ce qu'elle a envie de retenir. Toutes les petites brochures, telle 'Vivre Plan-les-Ouates', elle y tient et pense que nombreux sont ceux qui les gardent toute l'année pour pouvoir les consulter. Elle ne sait pas sur quels objets ces économies seraient faites exactement,

mais pense que sur les CHF 66'600.-, CHF 7'500.- et CHF 20'000.-, les fournitures de bureau ne doivent pas représenter la grosse partie. Cela doit représenter autre chose. Elle tient à l'encouragement à la culture, au fait d'informer la population de ce qui se passe et à ce que l'on ne puisse pas prétendre qu'il n'y a pas de transparence. Pour ce qui la concerne, cela est très important. Elle a par hasard entendu dire que la brochure sur les déchets ne serait plus éditée, ce qu'elle regretterait car cette brochure était magnifique. Elle est d'ailleurs venue en chercher à la Commune pour en distribuer à des gens qui ne sont pas de Plan-les-Ouates. Elle n'a donc pas envie qu'elle soit supprimée. D'autre part, ce que disait M. Thorimbert est parfaitement juste ; le fait de commander les impressions sur internet ou de faire imprimer en Suisse ne coûte pas la même chose, mais elle préfère qu'on le fasse ici. De même que pour tout ce qui est construction. Elle préfère qu'un certain nombre de choses se fassent en Suisse, même si cela est plus cher. Elle avoue ne pas avoir très bien compris quels seraient les éléments touchés par cette coupe, mais s'il s'agit essentiellement de l'information, de la publicité, alors surtout que cet amendement soit refusé.

M. Righetti remercie les services pour le travail qui a été effectué par rapport à la présentation et la proposition de ce soir. Il n'a cependant entendu parler que de suppression, mais il y a peut-être une approche différente à avoir, une réflexion, une adaptation. Il est possible qu'aujourd'hui l'on paie trop cher pour certaines publications, mais ne pourrait-on pas voir les choses différemment ? Il pense qu'au lieu de supprimer, il est peut-être possible de faire avec moins de moyens, de garder l'essentiel en se montrant plus créatif et inventif. Cela rejoint les propos de M. Barbosa qui disait que dès que l'on a de l'argent, on a de la peine à devenir créatif et inventif. Il fait remarquer à M. Thorimbert que la communication pour le festival Plein-les-Watts a qui a attiré 4'0000 personnes a coûté CHF 2'000.-.

Mme Monbaron relève que la première chose qu'elle ait retenue c'est que l'occasion choisie pour demander une baisse dans cette rubrique, est le fait qu'il y ait un nouveau Conseil administratif. En l'occurrence, c'est elle qui est chargée de la communication. Or, elle n'est en fonction que depuis le 1^{er} juin 2011 et a donc encore beaucoup de choses à apprendre. Le sujet est assez compliqué, car il est vaste et très dilué dans tous les services. Elle n'en a donc pas encore cerné tous les tenants et aboutissants. Elle reconnaît que depuis plusieurs années le Conseil municipal a beaucoup de questions au sujet de la communication, elle-même qui en a fait partie jusqu'au 31 mai de cette année avait beaucoup de questions auxquelles elle n'a pas encore trouvé toutes les réponses. Mais elle va s'y atteler. Pour sa part, elle n'entend pas forcément qu'une baisse de cette rubrique soit tout de suite équivalente à de la suppression. A l'instar de M. Righetti, elle ne pense pas que cela sera forcément pire. Elle aurait envie qu'ils osent, qu'ils diminuent cette rubrique et regardent exactement ce qu'il en est. Peut-être devront-ils, en effet, être plus inventifs, regarder ce qui est possible de faire, ce qui ne l'est pas et travailler un peu plus cela en commission. Pour ce faire, il faudra peut-être rajouter des séances car toutes celles qui sont prévues le sont pour les finances. Elle propose donc aux conseillers de traiter cela en commission, de poser leurs questions aux personnes qui peuvent leur répondre et s'ils constatent que dans l'une ou l'autre des rubriques cela ne peut pas fonctionner, qu'il y a un projet auquel ils tiennent vraiment et qu'ils ont envie de réaliser, à ce moment-là, qu'ils passent en commission suffisamment tôt pour demander un dépassement sur telle ou telle rubrique budgétaire. Mme Monbaron leur fait confiance et pense qu'ils seront suffisamment ouverts pour discuter d'un éventuel dépassement budgétaire, si nécessaire. Si certains éléments qui auraient été supprimés s'avéraient toutefois indispensables, ils pourraient alors être reportés au budget de l'année suivante.

M. Rochetin se réjouit des propos de Mme Monbaron et soutiendra cet amendement puisqu'il semble qu'ils aient entendu, ce soir, tout et son contraire, de la part des Verts libéraux. En effet, M. Thorimbert leur dit qu'il jette les flyers à la poubelle, mais qu'il aimerait bien qu'ils

soient de bonne qualité. M. Meylan demande de l'audit, alors que, et M. Gaud l'a rappelé, cela est très onéreux et peu utile, tandis que certains veulent comparer le Conseil municipal à une PME, alors qu'ils n'ont pas du tout le même mode de fonctionnement. Dans une PME, le Conseil d'administration a aussi le choix sur ses employés, ce qui n'est pas le cas du Conseil municipal. D'autre part, il rappelle, comme cela a déjà été évoqué, que le seul moyen pour les conseillers municipaux d'exprimer leur mécontentement et d'agir, est de couper le budget. Pour sa part, il se sent à l'aise avec le fait de diminuer ce budget de CHF 94'000.- et de donner carte blanche à Mme Monbaron et son équipe, pour faire au mieux, sachant qu'il y a certainement deux ou trois doublons dans les copier/coller des budgets qui leur sont proposés d'année en année. Et finalement, il juge la proposition de M. Gaud d'annoncer dans la Tribune de Genève, loin d'être stupide. Aujourd'hui encore, il a pu voir que les Grangettes ont acheté une page entière pour annoncer une conférence sur le cancer du sein qui aura lieu le 22 novembre 2011. A son avis, s'ils le font ce n'est pas parce que cela ne leur rapporte rien.

M. Gaud tient à rassurer Mme Guinand Maitre sur le fait que sa préoccupation première est bien de faire travailler les entreprises locales. Ce serait tout de même le comble qu'une administration communale fasse travailler les entreprises étrangères. Seulement, la manière dont cela leur a été soumis, comme si c'était une chance que la Commune fasse travailler des entreprises suisses, l'a agacé. D'entreprises à entreprises, cela l'énerve déjà, mais quand, en plus, les administrations vont s'approvisionner à l'étranger, cela lui donne des frissons dans le dos. Quant à la déclaration de Mme Monbaron, il invite les conseillers à relire le procès-verbal de la commission Finances. Ils verront que sa première déclaration allait tout à fait dans ce sens. L'idée était de provoquer un électrochoc et, cas échéant, effectivement, le Conseil administratif aura sûrement l'intelligence de revenir auprès du Conseil municipal avec des démonstrations. Dans ce cas-là, il s'en réjouirait et voterait des dépassements car il aura été prouvé que le produit est bon et convainquant. Il rappelle à M. Meylan que le but n'était pas de supprimer comme cela CHF 100'000.-, mais de susciter une réaction dans ce domaine qui les interroge depuis un certain temps. Comme le rappelait M. Rochetin, le seul moyen qu'ils aient pour faire évoluer les choses est d'être un peu sévère avec le budget.

M. Gambuzza profite de cette discussion pour rappeler qu'effectivement un certain nombre de supports d'information ont été mis en place, telles que les banderoles. Cependant, hormis pour des activités spécifiques comme la patinoire ou Sportissiplo, la Commune ne profite pas assez de ce support pour d'autres occasions, support qui est beaucoup plus écologique car une banderole est réutilisable alors qu'un flyer, au mieux, est jeté aux papiers, au pire, est brûlé. Ceci dit, il se trouve quelque peu emprunté, car il pense que ce n'est pas en supprimant des lignes budgétaires que l'on va finalement arriver à faire quelque chose. Quoiqu'il en soit, il se réjouit de voir que la conseillère administrative déléguée à envie d'empoigner ce problème et de le conduire, bien qu'il n'ait pas l'impression qu'une coupe budgétaire soit nécessaire. Pour provoquer un électrochoc auprès des services, il faudrait déjà que ceux-ci aient une ligne directrice, qu'on leur indique le nombre de flyers qu'ils peuvent imprimer parce qu'ils vont devoir les mettre dans des dispensaires, dans des endroits bien précis et ne pas faire des tous ménages et les envoyer dans les boîtes aux lettres parce que cela ne sert à rien. Il faut qu'il y ait des lignes directrices et c'est apparemment ce qui a manqué jusqu'à présent. Ce n'est pas en coupant le budget maintenant qu'on va y arriver. Personnellement, il n'entend pas très bien la corrélation ; il faudra qu'on la lui explique encore et il tenait à ce que cela soit protocolé.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet amendement aux voix des conseillers municipaux.

L'amendement 22 est accepté par 11 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention.

Amendement 29 - CHF 18'000.- Centime communal porté à 0 pour l'impôt sur les chiens :

M. Gambuzza estime que trop d'impôt tue l'impôt. A l'heure actuelle, l'impôt sur les chiens est de CHF 57.-, la part communale également, pour un total de CHF 104.-. Si le 27 novembre 2011, une modification de la loi est votée, la part cantonale sera de CHF 100.-, c'est-à-dire que la part communale sera également de CHF 100.-. Le futur impôt sera dégressif ; plus une personne aura de chiens, moins elle paiera par chien. En l'occurrence, si un impôt de CHF 50.- pour un chien, ainsi qu'une part cantonale et une part communale à CHF 107.- lui paraissent raisonnables, un impôt de CHF 200.- pour un animal, lui paraît déraisonnable. Il serait dès lors bien emprunté de voter ce soir car l'avenir de la future loi n'est pas connu. Si la loi change, il soutiendra cet amendement, si la loi ne change pas, il ne pourra pas le soutenir. Il propose donc concrètement d'ajourner ce débat au prochain Conseil municipal, afin de connaître les résultats des votations.

Mme Monbaron lui fait remarquer que s'il avait lu l'objet soumis à la votation du 27 novembre 2011, il aurait vu que cet impôt ne sera pas modifié quels que soient les résultats du vote. Elle donne lecture de l'article en question :

**‘ Art. 393 Montant de l'impôt
(nouvelle teneur avec modification de la note)**

L'impôt sur les chiens s'élève à :

- a) 50 F pour le premier chien;*
- b) 70 F pour le deuxième chien;*
- c) 100 F pour le troisième chien et les suivants.’*

C'est-à-dire exactement les mêmes montants qui sont en vigueur depuis 2007. Ils ne seront donc pas modifiés quel que soit le résultat du vote. Elle précise que la part cantonale est de CHF 50.-, la part communale est égale à la part cantonale et CHF 7.- de frais sont appliqués.

M. Gaud rappelle que depuis moult années, il demandait à chaque présentation de budget la suppression de cette surtaxe qui, finalement, n'est pas justifiée. En effet, le traitement des déchets canins est pris dans le traitement des déchets voirie. Il est donc payé par les impôts. Il est vrai que de guerre lasse, après quelques années, le débat a été oublié, jusqu'à ce qu'une pétition soit déposée, comme cela est le cas, et vienne le relancer. Pétition dont il sera question sous le 7 de cet ordre du jour. Il reconnaît qu'il y a cette petite incertitude quant au résultat de la votation cantonale. Toujours est-il que factuellement, la Commune a toujours encaissé les médailles pour chiens, médailles qui sont en vente auprès des agents de la sécurité municipale. S'il apporte cette précision, c'est qu'il y a aujourd'hui une grande interrogation sur la nouvelle procédure qui voudrait que dorénavant ce soit les services communaux qui s'occupent de cela. En réalité, il pense que cela est faux, mais cela est un autre problème. La société privée ANIS (Animal Identity Service) a communiqué à l'administration tous les datas concernant les propriétaires de chiens. En réalité, dès l'année prochaine, les chiens seront en plus fiscalisés au niveau du Canton sur la déclaration fiscale. Les fonds encaissés par la Commune pour ces médailles s'élèvent à CHF 18'000.- et les revenus pour 2012 auraient été dévolus à l'achat de nouveaux plants qui ne s'avèrent pas nécessaires puisque l'on dispose de deux ans de stock. C'est pourquoi il propose de revoir la position communale sur cet impôt. Il est tout à fait normal que les propriétaires de chiens paient une taxe au Canton qui, par ce biais, les assure (cet impôt comprend effectivement une partie assurance et une partie voirie). De plus, si depuis cinq ou six ans les communes ont l'opportunité de surfacturer, ils ont appris l'autre soir qu'en réalité, seule la moitié des propriétaires paient cette taxe. Dans tous les cas, dès l'année prochaine ils seront obligés de la payer puisque cet impôt apparaîtra sur leur déclaration. En

réalité, la manne des chiens va donc probablement doubler au niveau du Canton. Sachant que celui-ci redistribuera cet impôt aux communes, la redistribution pour Plan-les-Ouates sera certainement assez avantageuse. C'est pourquoi M. Gaud propose de supprimer cette surtaxe communale.

M. Ruffieux annonce que le groupe PDC refusera cet amendement car il ne voit pas la justification de supprimer cette taxe.

M. Thorimbert s'oppose également à cette suppression de l'impôt sur les chiens, se basant sur le principe du pollueur/payeur. Les chiens occasionnent une certaine activité à la voirie de la Commune et il rappelle juste que c'est peut-être un principe qui va être de plus en plus fréquent, notamment suite à l'arrêt du Tribunal Fédéral qui a demandé à une commune vaudoise de taxer les sacs poubelles en fonction du poids des déchets. C'est un principe qui pourra peut-être être étendu à d'autres activités, notamment aux déchets occasionnés par les chiens sur la voirie.

M. Gambuzza revient sur les chiffres qu'il a évoqués, précisant qu'ils les a lus dans la brochure qu'ils ont reçu et dans laquelle ne figure pas le détail de la loi.

M. Gaud estime qu'il faudrait réprimander ceux qui ne respectent pas les lieux publics et qui engendrent des travaux supplémentaires. Pour sa part, il serait assez sévère avec ces gens, comme avec les taggers, bien qu'il croit savoir qu'il s'agit-là d'une toute petite minorité.

Il n'y a plus d'interventions. **Le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet amendement.

| |
|---|
| <p>L'amendement 29 est refusé par 13 voix contre et 8 voix pour.</p> |
|---|

Amendement 30 - CHF 20'000.- Diminution budget 'Journée des entreprises' :

M. Rochetin se réfère à la ligne budgétaire 0900.318.60 de CHF 64'000.-, allouée à la Journée des entreprises. Renseignements pris, il a constaté que le modérateur percevait CHF 5'000.- et que la captation d'images, durant cette journée, ne coûtait pas moins de CHF 20'000.-. Or, excepté l'usage à des fins privées d'un groupe politique il n'y a pas si longtemps, il ne voit pas à quoi sert cette captation d'images. C'est pourquoi il propose tout simplement de diminuer cette ligne de CHF 20'000.-, en rappelant les chiffres du Bureau fédéral de la statistique qui annoncent que le salaire mensuel moyen en Suisse, en 2008, était de CHF 5'833.-. Le fait de payer un modérateur CHF 5'000.- pour une journée lui semble quelque peu indécent. De plus, mandater JDx performance ne présente pas une plus-value exceptionnelle pour une journée des entreprises.

M. Righetti annonce que le groupe PLR suivra la demande de M. Rochetin qui devra préciser s'il s'agit d'une demande personnelle ou d'une demande faite par le groupe PDC. Cela pourra peut-être compenser au niveau du budget, les CHF 18'000.- dont on vient de parler.

Pour avoir déjà pratiqué une captation de spectacle, **M. Lüscher** fait savoir qu'il faut compter CHF 2'000.-, avec deux, voire trois caméras et montage compris. Et l'on a là un très bon produit.

Mme Arnold explique que la journée des entreprises qui s'est déroulée au mois d'octobre dernier, a été vécue sur la base d'un précédent budget qui avait été accepté par le Conseil

municipal. Elle apporte un petit rectificatif car elle a pu constater que le reportage vidéo et le captage est finalement revenu à un peu moins de CHF 15'000.-. Effectivement, c'est un montant élevé. Pour ce qui est du modérateur, elle explique qu'il n'assume pas seulement ce rôle, mais que ses prestations englobent d'autres éléments, tel le montage du projet. D'autre part, elle annonce que le bilan de cette journée n'a pas encore été fait et qu'il aura lieu le 14 décembre 2011. Il est donc un peu prématuré pour qu'elle puisse apporter d'autres éléments sur les montants exacts qui ont été dépensés au cours de cette édition 2011, mais effectivement, le montant dévolu à cette journée est important.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet amendement au vote du Conseil municipal.

L'amendement 30 est accepté par 18 voix pour et 3 abstentions.

Suite à ces différents votes, **Mme Arnold** souhaite revenir sur l'amendement apporté à la subvention de Plein-les-Watts et rappelle que les CHF 20'000.- qui avaient été portés en augmentation de cette subvention était un choix d'orientation culturelle, consistant à sortir ce montant du budget initialement dévolu à la saison culturelle. De ce fait, elle souhaite pouvoir demander à ce que ces CHF 20'000.- reviennent à la saison culturelle. Elle explique qu'ils avaient glissé ce montant dans la subvention de Plein-les-Watts pour le soutien de leur festival, manifestation à destination des jeunes et prestation que la Commune n'organise pas elle-même. Or, puisque cela a été refusé, elle souhaite pouvoir conserver l'enveloppe culturelle telle qu'elle était au préalable au niveau de la saison.

M. Magnin ne comprend pas pourquoi cette explication n'est pas venue avant et qu'il ne leur a pas été expliqué que, finalement, le festival de Plein-les-Watts est une manifestation culturelle de la Commune, organisé par le service culturel. Il trouve cela hallucinant. S'ils n'avaient pas besoin de ces CHF 20'000.- et qu'ils les donnaient à l'association Plein-les-Watts, il aurait fallu le dire avant, car cela change profondément la discussion.

Mme Arnold lui répond que cela a été expliqué sous cette forme, lors de la présentation des budgets au niveau de la volonté de soutenir les spectacles pour cette jeunesse.

M. Magnin relève que ni le 9 novembre 2011, quand la question a été posée, ni le 14 novembre 2011 lorsque la réponse a été fournie, cela a été proposé sous ce biais. Il comprend très bien qu'ils souhaitent récupérer ces CHF 20'000.-, cela n'est pas un souci en soi, mais pourquoi ne pas amener ainsi la discussion qui a débouché sur ce vote qui est à présent formalisé. C'est dommage. Pourquoi ne pas le dire avant et changer ainsi le paradigme de la discussion ?

Mme Arnold répond qu'elle l'a rappelé dans les arguments qu'elle a donnés tout à l'heure. Elle a rappelé que ce montant avait été sorti de la saison culturelle pour soutenir ce type de manifestation.

Puisqu'ils ne sont pas entrés dans le détail et vu la demande de Mme Arnold, **M. Righetti** souhaite apporter une précision au Conseil municipal. Il rappelle, en effet, que les deux fois CHF 10'000.- ont été pris sur les lignes suivantes : 'Voyages, hébergement et transport' et 'Frais techniques de l'Espace Vélodrome'. Cela a été protocolé parce qu'il s'agissait d'une de ses questions.

Mme Arnold explique que ces montants correspondent à des éléments de montage de la saison culturelle.

Puisqu'en fait, il s'agit d'un transfert de CHF 20'000.- pour la même chose, **M. Righetti** rejoint l'avis de M. Magnin.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette demande formelle de Mme Arnold.

La demande de Mme Arnold de restituer les CHF 20'000.- diminués de la subvention allouée à l'association Plein-les-Watts, au budget de la saison culturelle, d'où cette somme avec été prise, est refusée par 11 voix contre et 10 abstentions.

*Avant de passer au vote du budget et afin de laisser le temps à Mme Lienhardt d'y apporter les amendements qui viennent d'être votés, **Le Président** suspend la séance pour quelques minutes, à 21H20.*

Reprise de la séance à 21H30.

Le Président demande au secrétaire de relire le décide du projet de délibération, aux vues des modifications qui y ont été apportées.

A l'issue de cette lecture, le Conseil municipal vote à l'unanimité, soit par 21 voix pour, ce projet de délibération D 13-2011 R pour un montant de CHF 51'782'541.- aux charges, contre CHF 51'961'676.- aux revenus, pour un excédent de revenus de CHF 179'135.- .

A l'issue de ce vote, **M. Ruffieux** fait la déclaration suivante, sur le budget 2012 :

'Comme pour les exercices précédents, Plan-les-Ouates boucle son budget, le premier en tant que ville, sans grandes difficultés. La santé financière des entreprises se trouvant sur notre territoire et les contributions des communiens nous permettent d'augmenter une fois de plus le montant de nos dépenses. Le groupe PDC se réjouit que notre Commune puisse ainsi continuer à offrir des prestations variées à ses habitants, notamment dans les domaines liés à la famille, au sport et à la culture, et ce, avec un développement d'infrastructures de qualité. Dans ce sens, nous souhaitons que le nouveau poste accordé au service des constructions permette une parfaite maîtrise des projets en cours. Un élément fondamental pour le PDC de Plan-les-Ouates est le fait de toujours rester attentifs aux opportunités d'acquisitions foncières, car maîtriser notre territoire, c'est maîtriser notre avenir. Nous tenons également à rappeler qu'il ne sera pas toujours possible d'augmenter notre budget. Les récentes difficultés économiques au niveau cantonal, ainsi que les futurs développements de notre Commune vont nous obliger à réfléchir davantage sur nos dépenses pour les prochaines années, en fixant certaines priorités. Les évolutions en matière de fiscalité risquent également de nous y contraindre. Nous devons donc rester vigilants et raisonnables dans nos choix politiques et financiers. Plan-les-Ouates se porte bien, mais nous devons rester attentifs aux rapports, aux prévisions cantonales, aux réalités économiques suisses et européennes. Enfin, nous tenons à saluer l'excellent travail qui a été fait au sein de nos diverses commissions, et ce dans un esprit constructif. Nous remercions chaleureusement les services communaux et notamment le service financier de Mme Lienhardt pour leur engagement et leur disponibilité.'

Mme Guinand Maitre remercie effectivement Mme Lienhardt et son service pour l'efficacité et la qualité du travail fourni.

Le Président profite de cette occasion pour remercier à son tour, en tant que président du Conseil municipal, toute l'équipe de la comptabilité.

M. Favre fait savoir que le groupe PLR remercie également toutes les personnes qui ont contribué à cet exercice qui était, pour certains, le premier. Il croit que la sagesse et le bon sens l'ont emporté puisque c'est un vote à l'unanimité et il s'en réjouit personnellement. Il pense que le travail a été bien fait, mais observe, à titre personnel, qu'ils auraient peut-être pu mieux travailler ensemble en commissions pour éviter ces discussions ce soir qui venaient comme si les sujets étaient vraiment nouveaux. Il pense qu'il y a là encore un effort à faire pour améliorer la bonne compréhension des vrais enjeux d'un budget, les grandes dépenses, les modifications qui peuvent survenir dans notre vie de tous les jours en fonction de ces revenus qui sont énormes à Plan-les-Ouates et qui, il faut se le rappeler, sont quand même des revenus qui proviennent de l'impôt, et des personnes physiques, et des entreprises.

M. Gambuzza souligne le fait qu'il est bien de remercier Mme Lienhardt, mais qu'il faudrait également faire savoir que cette dernière fait un travail formidable.

M. Thorimbert s'associe à tous les remerciements qui ont été faits à toutes les personnes concernées et en particulier à Mme Lienhardt qui excelle dans ses tâches. En ce qui concerne la nouvelle méthode de travail adoptée pour l'examen de ce budget, un bilan sera fait lors de la prochaine séance de la commission Finances et communication. Si cette méthode a peut-être surpris certaines personnes, il pense toutefois qu'elle a été d'une certaine efficacité qui n'empêche pas les débats qu'il y a eu ce soir. Il annonce d'ores et déjà qu'il mettra à l'ordre du jour la problématique de la communication et qu'ils définiront ensemble les méthodes de travail pour analyser la communication en 2012.

Son parti étant novice au sein du Conseil municipal, **Mme Saas** explique qu'ils ont pu effectivement constater tout le travail qui est fait derrière, qu'ils ont pu se rendre compte aussi de ce qu'est une commission et de ce que cela représente en nombre d'heures de participation. Elle remercie, au nom du MCG, toutes les personnes qui travaillent là derrière.

Si le PDC remercie bien évidemment tous les services communaux, **M. Gaud** fait savoir qu'il tient quand même à remercier le conseiller administratif Thierry Durand extrêmement disponible. Il observe simplement qu'il doit être assez rare à Genève de pouvoir disposer d'un budget sous la forme de tableau Excel, avec filtres, comme cela est le cas à Plan-les-Ouates. Imaginant que tous les commissaires ne le maîtrisent sûrement pas assez, il se demande s'ils ne pourraient pas bénéficier une fois d'une séance d'information là-dessus.

B. Résolution :

a) R 01-2011 Préavis relatif à la modification du plan du réseau sur rail des transports publics

A la demande du Président, **le secrétaire** donne lecture de ce projet de résolution R 01-2011 (annexe 4), sur lequel l'entrée en matière est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

M. Durand explique qu'à l'heure actuelle, la loi cantonale H 1 50 sur les transports publics prévoit dans son article 4, alinéa 1, lettre b, les étapes de construction des trams en cours de réalisation, ainsi que d'autres extensions de réseaux de tram qui sont à l'étude en vue d'une réalisation ultérieure. Ce même article de loi, alinéa 4, dispose que *'les projets de modifications*

du plan du réseau sur rail sont également soumis pour avis au Conseil municipal des communes concernées. Le Conseil municipal se prononce sous forme de résolution dans un délai de 45 jours à compter de la communication du projet à la commune. Son silence vaut approbation sans réserve.' C'est donc pour mettre en œuvre cette disposition voulue par les députés du Grand Conseil que le Conseil administratif leur soumet ce projet de résolution, un peu en catastrophe, en les invitant évidemment à le voter sur le siège car il n'y aura pas le temps de le renvoyer en commission. Ce projet indique simplement de remonter la ligne du tram en direction de Saint-Julien dans les réalisations qui vont être effectuées. Ce sont des modifications qui relèvent du Grand Conseil et évidemment que celui-ci souhaite être certain qu'il ne va pas aller à l'encontre de l'avis des communes que les nouvelles liaisons du tram traverseront. Le DECIDE que le Conseil administratif propose, rappelle le postulat qui avait été voté à l'unanimité en 2008, pour réclamer l'arrivée d'un tram sur le territoire de Plan-les-Ouates. Evidemment qu'il préavise favorablement le tracé tel qu'il est prévu, impliquant nécessairement un tronçon sur la route de Base qui remonte ensuite en direction de la route de la Galaise pour rejoindre la route de Saint-Julien en direction de Perly. Le Conseil administratif propose également de rajouter un point 3 à ce DECIDE, qui stipule qu'il ne faudrait pas omettre l'étude d'un tronçon qui traverse Plan-les-Ouates sur la route de Saint-Julien, des études qui, à l'heure actuelle, en termes d'insertion urbaine sont en cours et qu'il ne faudrait pas écarter dès ce moment-là. Il rappelle que dans toutes les discussions qui ont eu lieu dans le cadre du projet d'agglomération, tous les organismes impliqués à l'époque prévoyaient un tram exclusivement sur la route de Saint-Julien. Seul un mandataire proposait une variante également sur la route de Base, tout en maintenant la variante route de Saint-Julien, raison pour laquelle celle-ci s'est appelée baïonnette. Il est question que le tram se sépare en deux à hauteur du Pont de la Galaise pour descendre d'un côté sur la Galaise et la route de Base et, de l'autre, continuer sur la route de Saint-Julien.

Mme Guinand Maitre se dit gênée par le terme de 'village' de Plan-les-Ouates. S'il est vrai que le tram traversera la zone historique de la Commune, il n'en demeure pas moins que Plan-les-Ouates est désormais une ville. Elle estime que ce terme de 'village' est à changer en 'ville', c'est pourquoi elle propose un amendement.

M. Gaud rappelle que le trafic routier qui devient à la limite du supportable pour les concitoyens, est actuellement une des principales préoccupations de son groupe. C'est pourquoi tous les moyens sont bons à étudier et qu'il votera ce projet de résolution le plus rapidement possible.

M. Durand explique à Mme Guinand Maitre que le terme 'village' a été utilisé à dessein, pour exprimer clairement que le tram doit passer dans le noyau historique de la Commune. Est-ce qu'elle se contenterait que le terme 'village' soit simplement biffé et que écrive : *'l'implantation d'une ligne de tram traversant Plan-les-Ouates par la route de Saint-Julien.'* ?

Mme Guinand Maitre se dit satisfaite par cette proposition.

M. Gambuzza précise que cela ne veut pas dire, en l'état, que le tram passera sur la route de Saint-Julien, mais qu'il ne faut pas que l'étude soit négligée. Ce seront ensuite les résultats de cette étude qui détermineront si cela est pertinent ou pas.

Mme Cooposamy demande s'il est envisagé de réaliser une tranchée couverte pour désengorger le village historique.

M. Durand lui répond qu'à sa connaissance, cela n'est pas le cas. Pour l'instant, la seule tranchée couverte dont il est question est celle qui devrait relier le giratoire de la Bataille à la route d'Annecy.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le vote de ce projet de résolution.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, à l'unanimité, soit par 21 voix pour, ce projet de résolution R 01-2011.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions :

- a) **M 01-2011 R : Pour une taxe professionnelle plus proche de la réalité et plus proche des entreprises**

A la demande du groupe PLR, cette motion est retirée de l'ordre du jour.

- b) **M 02-2011 R : Pour un centime additionnel plus proche de la réalité et plus proche du citoyen**

A l'instar de la précédente motion, celle-ci est retirée de l'ordre du jour, à la demande du groupe PLR.

7. PETITION

- a) **Pe 01-2011 R : Pétition pour la baisse de l'impôt sur les chiens**

Le Président rappelle que cette pétition Pe 01-2011 R (annexe 5) a été lue lors de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2011, lors de laquelle cet objet a été renvoyé en commission Finances qui préconise en renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

M. Ruffieux explique qu'ils avaient en effet préconisé le renvoi de cette pétition au Conseil administratif en fonction du vote de ce soir, souhaitant que, pour une question de politesse, le Conseil administratif réponde aux pétitionnaires.

M. Thorimbert précise que la commission ne s'est pas prononcée formellement sur cette pétition. Ils pouvaient soit la classer, soit la renvoyer au Conseil administratif. Le Conseil municipal ayant à présent décidé de maintenir l'impôt sur les chiens, elle peut effectivement être renvoyée au Conseil administratif pour répondre à ces gens.

Le renvoi de cette pétition Pe 01-2011-R au Conseil administratif est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

8. QUESTIONS

8.1. Aménagement du parking des Petites-Fontaines et du Vélodrome

M. Rochetin donne lecture d'une question écrite du PDC concernant l'aménagement du parking des Petites-Fontaines et du Vélodrome : *'Nous constatons que plusieurs motions et pétitions sont en cours sur ledit sujet et que les réponses au projet concret se font attendre, alors que la situation nous semble préoccupante. Nous avons recensé les motions suivantes : M 05 2007 pour la réalisation urgente d'un préau couvert permanent et d'une salle d'éducation physique à l'école des Petites-Fontaines, déposée le 6 octobre 2007 par le groupe PDC, la M 23 2009 pour une réalisation sans délai de la salle d'éducation physique à l'école des Petites-Fontaines, déposée le 24 février 2009 par le groupe des Verts, la motion M 36 2011 pour l'implantation du boulo-drome dans le quartier du Vélodrome, déposée le 19 avril 2011, conjointement par le PDC et le PLR et la pétition Pe 11 2011, déposée le 19 avril 2011 par le groupe PLR. Aujourd'hui, nous regrettons de constater que le seul aménagement offert sur cet ancien parking est un préau provisoire avec des barrières peu esthétiques pouvant laisser penser à un début de chantier. Dès lors, nous aimerions savoir quelle est l'affectation de ce parking, quels sont les besoins des écoles, comment adapter ce parking au bénéfice de tous, quelles mesures transitoires pouvons-nous prendre pour améliorer largement la situation, quels sont les besoins de la population riveraine, quels sont les projets prévus pour cette zone, dans quels délais se réalisera un éventuel projet de la location de ces barrières grillagées actuellement en place et enfin si la Commune de Plan-les-Ouates et le Conseil administratif ont abordé de manière globale l'affectation de cet espace et la possibilité, si cela devait durer, d'améliorer l'aménagement du préau.'*

M. Arnold remercie le PDC de poser cette question écrite qui méritera une réponse écrite pour la prochaine fois et qui permettra effectivement d'éclaircir la situation et d'apporter multiples indications sur les projets dans ce quartier.

8.2. Traitement des demandes de dérogation dans le cadre des demandes d'autorisation de construire

M. Chal donne également lecture d'une question écrite, mais à titre personnel : *'En tant que président de la commission Aménagement, je m'étonne d'avoir à gérer des débats portant uniquement sur des dérogations liées à la construction de nouveaux bâtiments. Au niveau de la commission et du Conseil municipal et dans un souci de maîtrise du territoire, je pose la question suivante, à renvoyer au Bureau : n'est-il pas possible de traiter l'ensemble des demandes d'autorisations de construire ou du moins d'en avoir les connaissances à titre informatif ? Nous pourrions aussi réagir et agir en commission Aménagement de manière beaucoup plus efficace et arrêter de nous étonner, voire de nous énerver sur certaines décisions. Je me tiens, bien sûr, à votre disposition si vous désirez des précisions sur ces questions.'*

Mme Monbaron prend bonne note de cette question à laquelle il sera répondu lors du prochain Conseil municipal.

8.3. Mise à disposition, sur la Commune, d'un lieu de parking pour camping-cars et caravanes

Mme Guinand Maitre rappelle que les conseillers ont reçu du secrétariat, il y a deux jours, une enquête publique concernant le stationnement dans la zone industrielle. Or, elle a lu que la DGM conditionnait ce concept de stationnement à des durées maximales de 15 heures, mais également, et cela l'a beaucoup surprise, que : *'La DGM n'entrera en matière sur la réglementation de stationnement sans qu'un lieu de parcage longue durée soit mis à disposition des véhicules tels que camping-cars, caravanes et remorques de bateau.'* Mme

Guinand Maitre demande si véritablement l'espace public est un lieu de parking privé pour les gens. Est-ce que véritablement l'on doit estimer que la chaussée est à disposition des camping-cars et caravanes ? Si la Commune doit prévoir un lieu de parking, celui-ci sera-t-il payant, ce qu'elle trouverait normal car il faut considérer, une fois pour toute, que la chaussée n'est pas à la disposition des voitures et que les gens doivent savoir que faire de leurs véhicules chez eux.

M. Durand explique qu'effectivement la législation réglementaire cantonale impose de pouvoir permettre à des véhicules immatriculés de se parquer sur la voie publique et qu'il y a même un règlement qui précise que les communes disposant d'un emplacement prévu à cet effet peuvent réduire la durée de limitation du stationnement. Plan-les-Ouates, ne fait pas partie des communes mentionnées dans ce règlement. Il s'agit donc de modifier celui-ci afin d'inclure la Commune en précisant qu'une parcelle sera affectée au stationnement des camping-cars, caravanes, remorques, etc. dont les possesseurs habitent Plan-les-Ouates. Ce petit parking se trouvera du côté de la Châtière entre Arare-Dessus et Arare-Dessous. Il s'agit d'une parcelle qui appartient à la Confédération et qui est prêtée à la commune de Plan-les-Ouates à titre gracieux, qu'elle-même mettra gratuitement à disposition des propriétaires de caravanes et camping-cars de Plan-les-Ouates, avec un petit macaron pour les identifier. Cette condition remplie, il sera alors possible de faire en sorte que le stationnement dans la zone industrielle soit limité dans le temps, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle, ce qui attire toute une série de voitures-ventouses qui réduisent la capacité d'accueil de cette zone

9. DIVERS

9.1. Suppression de l'accès aux trottoirs lors de travaux

Mme Guinand Maitre informe qu'il y a actuellement des travaux au bas de la Chapelle et constate avec effarement que les piétons n'ont même plus de trottoir à l'endroit du parking qui rejoint l'autoroute. Cette situation est extrêmement dangereuse et préoccupante et laisse préjuger de ce qui risque de se passer avec le chantier du CEVA. Il faut véritablement considérer que ce ne sont pas les voitures qui sont prioritaires mais bien les piétons, avant même les vélos et que l'on se préoccupe de ce qui se passera au niveau circulation, de manière à ce que le piéton qui est le plus vulnérable soit privilégié et préservé.

9.2. Festival Plein-les-Watts

M. Barbosa revient sur une réflexion qu'il a faite plus tôt dans le cadre de la discussion sur la subvention allouée à Plein-les-Watts. Lorsqu'il a dit 'On donne et on ne reçoit rien', en parlant de leur festival, ce n'est pas ce qu'il voulait dire. Il voulait dire que l'on donne et que l'on aime bien recevoir. D'ailleurs, il sait que ces jeunes ont donné quelque chose et il tient à attirer l'attention sur le fait qu'il s'intéresse beaucoup à leurs activités puisqu'il était le seul conseiller municipal à l'inauguration de ce festival.

9.3. Commande de cardons

M. Magnin annonce que, comme chaque année, ceux et celles qui souhaitent commander du cardon pourront le faire auprès de lui à l'issue de cette séance.

9.4. Motion relative à la taxe professionnelle

M. Righetti relève l'intervention de M. Ruffieux et l'inquiétude manifestée par le PDC au niveau de la future santé des entreprises. Il entend donc, et ose croire, qu'ils seront peut-être avec eux lorsqu'ils déposeront la motion pour le budget 2013 concernant la taxe professionnelle.

Il n'y a plus de divers.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 22H10 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces interventions sont consignées dans l'annexe 6 du présent procès-verbal.

Le Secrétaire
Francisco Valentin

Le Président
Richard Jeanmonod

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Aménagement et environnement du 31 octobre
- b) Social, famille, jeunesse et emploi du 3 novembre
- c) Bâtiments énergie et emplacements communaux du 7 novembre
- d) Finances et communication du 9 novembre
- e) Finances et communication du 15 novembre

Annexe 1)

D 11-2011 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2012

Annexe 2)

D 12-2011 R : Taxe professionnelle communale en 2012

Annexe 3)

D 13-2011 R : Budget de fonctionnement 2012, aux taux des centimes additionnels 2012 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2012

Annexe 4)

R 01-2011 Préavis relatif à la modification du plan du réseau sur rail des transports publics

Annexe 5)

Pe 01-2011 R : Pétition pour la baisse de l'impôt sur les chiens

Annexe 6)

Questions du public

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 15 novembre 2011

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT</p> |
|---|

Lieu : Salle des commissions.

Rapport de commission du : 31 octobre 2011

D 13-2011 : Budget de fonctionnement 2012 - traitement

Les commissaires ont analysé les pistes d'économies tangibles à la levée des déchets afin d'augmenter le pourcentage de tri des déchets communaux. Le budget est approuvé à l'unanimité.

D 107-2010 R : Création d'un fonds de développement durable et crédit budgétaire supplémentaire pour sa dotation initiale

La discussion est reportée à une date ultérieure.

Motion : M 35-2011 R : Pour la préservation des espaces arborisés de la Butte

Les commissaires ont pris connaissances de l'avancement du dossier. En l'état, il est demandé à la commission de patienter afin que le rapport du mandataire soit discuté au sein du Conseil administratif.

Pour la commission, GAMBUZZA Antonio
Plan-les-Ouates, le 01 novembre 2011

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 15 novembre 2011

**RAPPORT DE LA COMMISSION
SOCIAL, FAMILLE, JEUNESSE ET EMPLOI**

Date de la séance de la commission : jeudi 3 novembre 2011

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Budget :

- 1) Ligne 3500.365.03 – Subventions association du Vélodrome (la VAQ). En relation avec la demande de l'association pour la mise en place d'activités régulières, la commission propose une subvention de 15'000.- frs pour 2012, soit une augmentation de 13'000.- frs par rapport au budget initial.
- 2) La commission préavise favorablement le budget prenant en compte cette modification.

04.11.2011 - Eric Gardiol

Rapport commission
Bâtiments, énergie et emplacements communaux

Date de la séance : 7 novembre 2011

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

D 13-2011 : Budget de fonctionnement 2012

Les commissaires ont préavisé favorablement à l'unanimité le budget de fonctionnement 2012 du service des Espaces verts et de l'environnement, ainsi que celui du service des constructions et aménagement, sans faire d'amendement.

Des réponses seront apportées ultérieurement à quelques interrogations sur des travaux envisagés, le montant des lignes budgétaires n'étant pas remis en question.

Le rapporteur : Denis Thorimbert
10 novembre 2011

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 15 novembre 2011

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES ET COMMUNICATION</p> |
|--|

Date de la séance de commission : 9 novembre 2011

Lieu : Salle des commissions

1. La commission décide, par 9 oui et 1 non, de ne pas préavisier les motions :
 - **M 01-2011 P : Pour une taxe professionnelle plus proche de la réalité et plus proche des entreprises**
 - **M 02-2011 P : Pour un centime additionnel plus proche de la réalité et plus proche du citoyen**

suite à l'annonce de M. Pierre-Alain Gaud, du retrait de celles-ci.

2. La commission propose au Conseil Municipal, par 9 oui et 1 abstention, de renvoyer la pétition **Pe 01-2011 – Baisse de l'impôt sur les chiens**, au conseil Administratif.

Pour la commission, SAAS Alexandra
Plan-les-Ouates, le 10 novembre 2011

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 15 novembre 2011

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES ET COMMUNICATION</p> |
|--|

Date de la séance de commission : 14 novembre 2011

Lieu : Salle des commissions

Suite à l'examen du Budget 2012 planifié sur une durée de 2 mois, la commission Finances et Communication préavise favorablement les délibérations :

D 11-2011 : Indemnités allouées aux membres du CA et du CM en 2012, par 8 oui et 2 abstentions

D 12-2011 : Taxe professionnelle communale en 2012, à l'unanimité

D 13-2011 : Budget de fonctionnement 2012, par 8 oui et 2 abstentions, sous réserve d'acceptation des amendements sujets à discussion.

Pour la commission, SAAS Alexandra
Plan-les-Ouates, le 15 novembre 2011



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 11-2011**
Séance du 15 novembre 2011

DELIBERATION

relative aux indemnités allouées
aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2012

Vu le projet de budget 2012,

vu le préavis de la commission finances et communication,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui et 2 abstentions

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées au Conseil municipal à **155 000 F** pour l'année 2012 sous rubrique no 01.300.
2. De fixer le montant prévu des indemnités allouées au Conseil administratif à **258 000 F** pour l'année 2012 sous rubrique no 02.300.

SF/PL – 15 11 2011 - PLO



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 12-2011**
Séance du 15 novembre 2011

DELIBERATION

relative à la taxe professionnelle communale en 2012

Vu le préavis de la commission finances et communication,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 308B et 308C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. De maintenir le dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à **10 %**.
2. De maintenir le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à **30 F**.

SF/PL – 15 11 2011 – PLO



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 13A-2011**
Séance du 15 novembre 2011

DELIBERATION

relative au budget de fonctionnement 2012, au taux des centimes additionnels 2012
et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2012

Vu le budget administratif pour l'année 2012, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

vu les préavis de la commission finances et communication,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant :

- de 58'703'941 F, dont à déduire les imputations internes de 6'921'400 F, soit net **51'782'541 F** aux charges
- et de 58'883'076 F, dont à déduire les imputations internes de 6'921'400 F, soit net **51'961'676 F** aux revenus,
- l'excédent de revenus prévu s'élevant à **179'135 F**,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2012 s'élève à 37,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens, dû en 2012 par les propriétaires domiciliés ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant :

- de 24'595'000 F aux dépenses
- et de 605'000 F aux recettes,
- les investissements nets prévus s'élevant à 23'990'000 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 8'692'723 F,

- au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 8'513'588 F
- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 179'135 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 8'692'723 F, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de 15'297'277 F,

conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2012 pour un montant :
 - de 58'703'941 F, dont à déduire les imputations internes de 6'921'400 F, soit net **51'782'541 F** aux charges
 - et de 58'883'076 F, dont à déduire les imputations internes de 6'921'400 F, soit net **51'961'676 F** aux revenus,
 - l'excédent de revenus prévu s'élevant à **179'135 F**,
2. De fixer à 37 le taux des centimes additionnels pour 2012.
3. De maintenir à 100 le nombre de centimes additionnels communaux à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens pour 2012.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2012 jusqu'à concurrence de 15'297'277 F pour couvrir l'insuffisance de financement prévue des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2012 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

SF/PL- 15 11 2011 - PLO

RESOLUTION

Préavis relatif à la modification du plan du réseau sur rail des transports publics

Vu l'article 4, alinéa 3 LRTP (Loi sur le réseau des transports publics) qui prévoit que tout projet de modification du plan du réseau sur rail doit faire l'objet d'une enquête publique de 30 jours, annoncée par le département, par voie de publication dans la Feuille d'avis officielle et d'affichage dans les communes concernées ainsi que l'alinéa 4 qui prévoit que les projets de modification du plan du réseau sur rail doivent également être soumis pour avis au Conseil municipal des communes concernées et que le Conseil municipal doit se prononcer sous forme de résolution dans un délai de 45 jours à compter de la communication du projet à la commune,

vu la consultation publique, intervenue du 5 octobre au 3 novembre 2011, mise en œuvre par le Département de l'intérieur et de la mobilité,

vu le postulat Po 03-2008 en faveur du tram à Plan-les-Ouates, accepté à l'unanimité par le Conseil municipal en date du 22 janvier 2008,

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. De confirmer la volonté du Conseil municipal, exprimée dans le postulat Po 03-2008, d'avoir une ligne de tram à Plan-les-Ouates.
2. De préavisier favorablement le tracé proposé sur le plan de l'enquête publique, à savoir route de Base – route de Saint-Julien.
3. De transmettre à la Direction générale de la mobilité, par le biais de cette résolution, son souhait de voir mener également une étude d'implantation d'une ligne de tram traversant le village de Plan-les-Ouates par la route de Saint-Julien (variante dite "baïonnette").

Pmer/ThD - 15.11.2011

BAISSE DE L'IMPOT SUR LES CHIENS

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous vous demandons, en vue de l'étude du budget 2012, de supprimer les centimes additionnels communaux prélevés en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens.

Nous estimons que cette perte de revenus peut être compensée par la verbalisation des propriétaires qui n'achètent pas la médaille et des personnes qui ne ramassent pas les déjections canines.

TOUTE PERSONNE HABITANT LA COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES A LE DROIT DE SIGNER

Pétition avec signatures **338**

INTERVENTIONS DU PUBLIC A L'ISSUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 NOVEMBRE 2011

Après avoir officiellement levé la séance, **M. Jeanmonod**, Président du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS / INTERVENTIONS DU PUBLIC

M. Piemontesi revient sur l'impôt sur les chiens, que certaines personnes souhaitent conserver, notamment M. Thorimbert qui lui semble assez virulent à ce sujet. Ce dernier estime que cet impôt est justifié parce qu'il y a un surcoût dû au nettoyage par la voirie. Personnellement, mais peut-être qu'il ne se trouve pas dehors à la bonne heure, il n'a jamais vu la voirie ramasser des déjections canines. Ceci dit, il souhaite poser la question suivante : Combien coûte le nettoyage des environs de la Butte avec toutes les détritiques qui sont dispensés par toute une bande qui traîne à cet endroit ? Cela doit coûter bien plus cher que de ramasser les crottes de chiens. De même que les déprédations faites au mobilier urbain, à la tente, ainsi que les tables qui ont pris feu autour de l'école. D'autre part, M. Piemontesi pense qu'un chien peut être utile dans certaines régions de Plan-les-Ouates. Il encouragerait d'ailleurs M. Thorimbert à aller se promener la nuit du côté de la Butte et aimerait savoir ce qu'il pensera quand il sera entouré de quatre ou cinq de ces personnes qui traînent là-bas. Quelqu'un est-il capable de lui dire combien coûte le nettoyage de toutes les déprédations que l'on trouve dans le périmètre de la Mairie, de la Butte et autres ? Il précise encore qu'il a ouï dire, mais qu'il ne l'a pas vu, que dans certains préaux de l'école, ce sont les parents qui ramassent les seringues.

M. Durand ne peut malheureusement pas lui donner un chiffre précis parce qu'il est un peu pris de court et qu'il n'a pas tous les coûts en mémoire, mais il est tout à fait vrai que le nettoyage du chemin de la Butte coûte très probablement quelques milliers de francs par année aux contribuables. Cela fait partie de toutes les dépenses consenties au bien-être de la population. M. Durand sait très bien que cette réponse ne va pas satisfaire M. Piemontesi, mais cela coûte certainement des milliers de francs de nettoyer tous ces endroits-là. Ceci dit, à sa connaissance, il n'y a pas eu de découverte de seringue, dans les préaux de Plan-les-Ouates.

M. Piemontesi fait encore remarquer que l'on essaie, et à juste titre, de dresser les propriétaires de chiens, car il est très désagréable de marcher dans des déjections canines. Cependant, il est encore plus désagréable de se couper avec un tesson de bouteille. Maintenant, on pourrait aussi dresser tous ces gens qui traînent sur la Butte en leur faisant respecter les lieux et le matériel qu'on leur met à disposition. M. Piemontesi se dit être le premier à encourager à ce que ces jeunes puissent s'occuper, mais estime que l'on pourrait aller leur dire que s'ils ne respectent pas les lieux et laissent des détritiques comme cela, ils seront persona non grata à Plan-les-Ouates. Il y a des gardes municipaux, il y a la police et l'on paie aussi des Sécuritas. Tout cela coûte pour gérer une insécurité qui est de plus en plus flagrante.

Mme Bernadette Havlik, du magasin Astracanis, est ici en tant que représentante des propriétaires de chiens de Plan-les-Ouates et en tant que représentante de différentes associations canines dont elle fait partie. Elle se permet de faire une remarque concernant les crottes de chiens. Venant de la ville de

Zürich, elle constate que les rues y sont beaucoup plus propres et que les gens sont plus disciplinés parce qu'ils sont amendés s'ils laissent les crottes par terre. Pourquoi ne peut-on pas faire la même chose à Plan-les-Ouates ? D'autre part, elle pense que ceux qui sont contre ce le projet de supprimer cette taxe ont oublié que ce sont aussi les propriétaires de chiens qui se promènent le matin à 7 heures et qui ramassent les bouteilles cassées et les seringues, même près des places de jeux. Elle en fait partie. A combien d'enfants a-t-on évité d'être infectés grâce à nos quadrupèdes ? Elle demande aux conseillers de penser aussi à cela. Quant au recensement des chiens par le service ANIS, Mme Havlik fait remarquer que ce n'est pas si fiable que cela, car vous ne pouvez pas recenser tous les propriétaires de chiens. Elle-même en a fait l'expérience. Mais ceci est un autre débat qui durerait bien trop longtemps. Elle fait remarquer, d'autre part, qu'il ne faut pas oublier que beaucoup de propriétaires de chiens ont un, deux ou trois chiens. La taxe pour le premier chien coûte CHF 107.-, celle pour le deuxième chien CHF 180.- et celle pour le troisième CHF 250.-. Le Conseil municipal ne tient pas compte non plus du fait que beaucoup de propriétaires de chiens sont sur France, mais qu'ils sont en vacances toute l'année à Genève.

Le Président fait remarquer à Mme Havlik qu'il ne s'agit pas de faire un débat maintenant. Il lui faut poser une question au Conseil administratif.

Mme Havlik le répond qu'elle n'a pas de question spécifique à poser, mais qu'elle souhaitait faire part de ces différentes remarques.

Le Président comprend cela, mais lui explique qu'à ce moment-là, en fin de séance du Conseil municipal, le public est autorisé à poser une question, mais pas à lancer un débat. Les débats pourront, bien sûr, toujours être faits au sein du Conseil municipal ultérieurement.

M. Wüthrich, de l'Association Sangeorgiu demande quand ils auront le plaisir de revoir le portail roumain de Sangeorgiu à côté des Serpentins.

Mme Arnold explique qu'effectivement ce portail avait été endommagé et qu'une partie devait être refaite. Cette partie avait été prise pour être remodelée. Elle posera la question car elle n'a pas la réponse ici, mais elle sait que cela avait été pris en considération par le service des espaces verts.

M. Wüthrich fait remarquer qu'on leur avait dit qu'il serait réinstallé pour la rentrée.

Mme Arnold prend bonne note de cette question qu'elle fera suivre. Les services regarderont ce qu'il en est.

M. Wüthrich l'en remercie.

Mme Monbaron remercie Mme Havlik pour les éléments qu'elle a apportés et tient à lui dire, ainsi qu'à toutes les personnes du public, que si effectivement des seringues sont trouvées à Plan-les-Ouates, il serait bon d'en informer la police municipale car jusqu'à aujourd'hui elle-même n'a jamais entendu ceci, ce qui est également le cas des autres membres autour de cet hémicycle.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt les débats à 22H15.